



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

50^e séance plénière

Jeudi 3 novembre 1994, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

En l'absence du Président, M. Ansari (Inde), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 45 de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les représentants qu'à la suite de consultations sur ce point de l'ordre du jour et compte tenu de la décision 48/408 de l'Assemblée générale en date du 16 novembre 1993, il est proposé que l'Assemblée générale décide de reporter l'examen de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquantième session.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée, compte tenu de la décision 48/408, souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquantième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du point 45 de l'ordre du jour.

Point 39 de l'ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine : projet de résolution (A/49/L.14/Rev.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine, qui va présenter le projet de résolution.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de féliciter M. Essy pour la manière dont il préside l'Assemblée générale. En cette étape encore précoce de la quarante-neuvième session, l'impact de son engagement et de son autorité a déjà été remarquable.

Au nom de ses auteurs, j'aimerais présenter le projet de résolution A/49/L.14/Rev.1, intitulé «La situation en Bosnie-Herzégovine».

Le projet de résolution constitue la suite de celui établi lors des deux sessions précédentes de l'Assemblée générale. Il combine la promotion des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies avec l'encouragement de mesures pragmatiques, indispensables au soutien de ces principes. En même temps, comparé aux précédents, ce projet de résolution répond de façon plus directe aux exi-

gences de la paix en République de Bosnie-Herzégovine et reflète mieux l'ensemble des principes qui nous lient tous ici aux Nations Unies.

Alors que l'agression, les violations de droits de l'homme et les souffrances se perpétuent sans trêve en République de Bosnie-Herzégovine, la morale et la légalité sont un peu plus marginalisées chaque jour. Entre-temps, la paix, et même les mesures devant y conduire, n'ont jamais paru aussi éloignées.

Aujourd'hui, près des deux tiers de notre pays sont occupés par la force. Durant les cinq derniers mois, les derniers 50 000 Musulmans et Croates de Bosnie restants dans les territoires occupés, pour la plupart des vieillards — hommes et femmes — ont été la cible d'une barbarie systématique et du «nettoyage ethnique». Les souffrances ne font que s'accroître dans de nombreuses régions du pays, en dépit des plus grands efforts du personnel chargé de l'aide humanitaire et de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU).

Srebrenica qui, il y a environ deux ans, était devenue synonyme de bombardements et d'attaques de civils sans merci, est à présent soumise à une autre forme de brutalité et d'étranglement moins visibles mais mieux calculés. La population de Srebrenica est à présent privée de nourriture et de médicaments ainsi que de l'hygiène élémentaire et du minimum alimentaire indispensable pour survivre. Alors que les forces serbes empêchent le monde extérieur de connaître cette nouvelle méthode de «nettoyage ethnique» et d'anéantissement à pas lents, les civils souffrent de maladies horribles ayant disparu ailleurs, dues aux conséquences physiques et psychologiques résultant du manque de sel, de détergents, de savon et d'autres produits vitaux. C'est comme si la ville de Leningrad, durant la seconde guerre mondiale, était devenue une sorte de léproserie appelant l'Europe du Moyen Âge.

Pendant ce temps, les dispositifs adoptés officiellement par le Conseil de sécurité pour atténuer les abus en matière de droits de l'homme, les souffrances et l'agression, sont systématiquement marginalisés, manipulés et commodément oubliés. Les résolutions du Conseil de sécurité, telle la résolution 770 (1992), qui demande «les mesures nécessaires» pour la fourniture des secours humanitaires, ou même portant sur les «zones de sécurité» — les résolutions 819 (1993), 824 (1993) et 836 (1993) — sont devenues des reliques, comme si elles avaient été adoptées par la Société des Nations et non par l'Organisation des Nations Unies. De

la même façon, les résolutions du Conseil de sécurité destinées à souligner le droit international et la Charte des Nations Unies, célébrées récemment en tant que porteuses d'un nouvel engagement, se trouvent à présent au fond de tiroirs oubliés, comme si elles reposaient dans une morgue surchargée, attendant leur enterrement accompagné d'un panégyrique d'excuses. À présent, il est temps non seulement de redynamiser les mécanismes pratiques et légaux qui constituent l'espoir pour la Bosnie, mais aussi de redonner vie aux principes qui sont considérés comme allant de soi ou qui sont trop souvent ignorés.

Le projet de résolution contient plus de 50 paragraphes, mais seuls deux d'entre eux traitent de la question de l'embargo sur les armes. Il ne s'agit donc pas d'un projet de résolution relatif à l'embargo sur les armes : il s'agit d'un projet de résolution respectant les principes fondamentaux, encourageant les efforts de paix, évoquant l'espoir de succès, et lançant un appel urgent pour la prise de mesures pratiques de nature à atténuer les conséquences du «nettoyage ethnique», des abus systématiques en matière de droits de l'homme et des souffrances délibérément commises. D'autre part, il exhorte effectivement le Conseil de sécurité à envisager d'exempter le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine des conséquences imprévues et injustes de l'embargo sur les armes, mesure décisive et déjà trop attendue dans la recherche de la paix.

Malheureusement, j'aurai à insister peut-être excessivement sur la question de l'embargo sur les armes, vu que c'est l'élément le plus contesté par les détracteurs de ce projet de résolution. Je dois cependant rappeler à tous ceux qui sont prêts à appuyer les principes légaux et moraux sous-jacents à ce projet de résolution que ces derniers ne sauraient s'appliquer automatiquement et qu'en fait, ils peuvent nous mettre en face de choix difficiles.

En fait, nous ne pouvons espérer voir ces principes soutenus de manière générale par tous les gouvernements représentés à cette assemblée. Certains veulent limiter l'applicabilité de ces principes pour des raisons de convenance, reléguant ainsi beaucoup de nos nations — y compris la République de Bosnie-Herzégovine — à un statut de troisième ordre au sein de la communauté des nations dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui, il s'agit de la République de Bosnie-Herzégovine. Dans le passé, ce sont la Tchécoslovaquie et l'Éthiopie qui, en raison de l'application du principe de «deux poids, deux mesures», furent perdues par la Société des nations. Demain, cela pourrait être presque n'importe qui d'entre nous.

Nous aurions espéré que la communauté internationale prenne sans équivoque la défense de notre pays et mette fin à l'agression, aux violations de droits de l'homme et aux souffrances de nos civils. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Si la communauté internationale n'est pas prête à travailler au rétablissement de la paix, nous devons réaffirmer nos droits et demander à pouvoir assumer cette tâche nous-mêmes.

Nous apprécions sincèrement l'assistance et l'engagement — en particulier les secours humanitaires — fournis grâce aux efforts d'un grand nombre d'individus, d'organisations non gouvernementales et de pays, ainsi qu'à ceux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de la FORPRONU.

Considérant les souffrances et les besoins d'autres pays tels que le Rwanda, nous pourrions nous considérer comme chanceux. Mais il se pourrait que certains utilisent cette remarque comme une sorte d'excuse pour nous astreindre à une période de guerre indéterminée, atténuée par des secours de surface sous forme d'assistance humanitaire.

Si on nous le demande, nous sommes prêts à faire nous-mêmes des choix difficiles. Mais on ne nous le demande pas; on ne fait que nous parler.

Soyons clair. Si on nous propose de choisir entre la poursuite du rôle de la FORPRONU et la levée effective de l'embargo sur les armes imposé à notre gouvernement, nous choisissons l'option de traiter les causes premières persistantes et de faire face à l'agression par la levée de l'embargo sur les armes. Après tout, c'est notre infériorité en armements — qualitativement et quantitativement — qui a permis à cette agression de se poursuivre et qui a nécessité l'assistance appréciable de la FORPRONU et des autres pour atténuer les conséquences des souffrances.

Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que la communauté internationale s'occupe de nous indéfiniment, tout comme nous ne demandons pas aux autres de mener les batailles à notre place; mais nous voulons que notre droit de légitime défense soit reconnu et que notre volonté de maîtriser notre propre destin soit respectée une fois pour toutes.

D'aucuns prétendent que si on lève l'embargo sur les armes à l'encontre de la République de Bosnie-Herzégovine, nous serons rapidement confrontés à une plus grande puissance armée et écrasés. Cet argument néglige le fait que nous sommes depuis le début de l'agression dans une position des plus défavorables et que notre armée et notre

population civile n'ont à aucun moment pu compter et ne peuvent toujours pas compter sur la pitié ou la retenue de l'attaquant serbe. Quoi qu'il en soit, c'est un risque que nous seuls pouvons décider de prendre. Il n'appartient à personne d'autre d'en décider, pas même à ceux qui prétendent agir dans notre intérêt.

D'aucuns disent maintenant que les Bosniaques sont déjà bien assez forts comme cela et qu'ils n'ont pas besoin d'autres armes pour se défendre. Quand on sait que la Bosnie-Herzégovine est un pays toujours aux deux tiers occupé, dont les villes — y compris sa capitale — continuent d'être assiégées, dont la population reste en butte à des crimes et à des souffrances indicibles, et dont les ennemis refusent d'accepter un plan de paix sous le parrainage international, c'est alors vraiment vouloir se cacher la réalité que de prétendre que nous sommes d'ores et déjà trop forts.

Mais plus encore, cette affirmation est contraire à notre statut d'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, à notre souveraineté et à notre intégrité territoriale.

Franchement, nous pensons qu'une philosophie plus cynique est en jeu. D'aucuns estiment que puisque la République de Bosnie-Herzégovine a le bon droit et la morale de son côté, tandis que les Serbes ont la puissance armée du leur, il y a symétrie et équilibre nécessaires à l'obtention d'un règlement. Je crains que notre monopole du bon droit et de la morale ne fasse de nous que des victimes alors que les Serbes ne voient aucune raison de limiter leur supériorité militaire dans le contexte de cet équilibre tel qu'on le conçoit.

Cette manière cynique d'envisager les choses est sur tous les plans un échec. Nous devons une fois de plus nous poser la question de savoir quel genre de Charte des Nations Unies et de principes juridiques nous défendons si la puissance militaire est légitimée en tant que contrepartie au bon droit et à la morale pour contraindre un peuple à accepter un règlement.

Le 27 septembre 1994, notre Président, M. Alija Izetbegović, est venu à l'Assemblée et a offert comme compromis que le Conseil de sécurité, *de jure*, lève l'embargo sur les armes tout en différant son application pratique — application de facto — pour une période de six mois. En fait, le compromis proposé figure dans le texte du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie. Notre objectif en le faisant est de faire au maximum pression sur les Serbes de Karadžić pour qu'ils acceptent et mettent en oeuvre le plan de paix du Groupe de contact, tout en laissant suffisamment

de temps pour que les pressions agissent avant la levée de facto de l'embargo. Nous y voyons aussi le meilleur moyen de coordonner les efforts que nous faisons tous — les Bosniaques, le Groupe de contact, le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents pour la FORPRONU et le reste de la communauté internationale — dans notre quête de la paix et pour minimiser l'impact néfaste possible sur les efforts humanitaires que font la FORPRONU et d'autres.

Malheureusement, notre offre a été prise à tort pour de la peur et de l'hésitation de notre part. Or, au contraire, comme nous l'avons déjà dit, si nous avions le choix, nous dirions franchement ce qu'il faut faire, même si l'application immédiate était en cause. Notre offre de compromis montre que nous sommes prêts à tout essayer pour parvenir à la paix et pour minimiser autant que possible les conséquences négatives.

Dans le cadre de son plan pour ramener la paix en République de Bosnie-Herzégovine, le Groupe de contact avait lui-même proposé la levée de l'embargo sur les armes pour répondre au rejet par les Serbes de Karadzic de la proposition de paix. Nous avons accepté le plan de paix en dépit du fait qu'il exige de nous des concessions extrêmement difficiles, voire injustes. Les Serbes de Karadzic ont repoussé le plan de paix, estimant qu'ils avaient les moyens militaires de maintenir l'occupation et le statu quo.

Aujourd'hui, nous renouvelons notre offre de différer de six mois la levée de l'embargo sur les armes, mais nous ne pouvons plus nous contenter de promesses qui ne sont jamais tenues et qui, en fait, pourraient se révéler aussi difficiles à atteindre que le bout de l'arc-en-ciel. Nous accepterions certes un nouvel ajournement s'il y avait des indications concrètes que des progrès sont faits vers la paix, y compris l'acceptation du plan de paix du Groupe de contact par les Serbes de Karadzic.

Une fois de plus, nous posons la question de savoir quand tous les membres du Groupe de contact — à côté des États-Unis, autrement dit la France, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie — respecteront, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, leurs engagements et finiront par lever l'embargo sur les armes. Une fois encore, ils disent que le moment n'est pas venu et que tous les autres moyens n'ont pas été épuisés. Mais chaque fois, pendant les débats au Conseil de sécurité ces deux dernières années, ils ont répondu : «Non, pas encore.»

Certes, on pourrait trouver des motifs plus sinistres dans cet interminable exercice, mais nous ne cherchons qu'à

éviter la perpétuelle manipulation de notre bonne volonté et de notre attachement à la paix.

Dans nombre de nos cultures et de nos nations, l'arc-en-ciel est un symbole d'espoir. Depuis deux ans et demi, on nous dit que nous devons aller jusqu'au bout de l'arc-en-ciel, jusqu'à la paix. Depuis deux ans et demi, nos efforts de paix sont repoussés et l'agression se poursuit. On nous dit que si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera peut-être demain qu'on lèvera enfin l'embargo sur les armes à l'encontre de la victime de sorte que nous pourrions enfin nous défendre.

Nous sommes fatigués d'essayer d'aller jusqu'au bout de l'arc-en-ciel. En fait, il n'y a pas même d'arc-en-ciel au-dessus de la République de Bosnie-Herzégovine. La Bosnie-Herzégovine est encore dans la tourmente de la guerre, du nettoyage ethnique, du siège et des souffrances. S'il vous plaît, ne nous promettez plus de l'or au bout de l'arc-en-ciel. Nous voulons simplement mettre fin à la tempête qui secoue toute notre République.

M. Razali (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : La situation en Bosnie-Herzégovine reste la crise internationale la plus grave à laquelle la communauté mondiale ait été confrontée depuis la fin de la guerre froide. Près de trois années ont passé et le carnage, la sauvagerie de l'agression et le nettoyage ethnique en Bosnie-Herzégovine restent sans solution. De 200 000 à 300 000 personnes ont trouvé la mort depuis juin 1991, et 2,7 millions de gens sont réduits à l'état de réfugiés. On estime que 50 000 femmes bosniaques ont été violées par les soldats serbes dans une campagne systématique d'humiliation et de terreur psychologique. Si l'Organisation des Nations Unies est véritablement le dernier recours qu'ont les peuples terrorisés et les nations assiégées, les Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil de sécurité ne portent-ils pas une part de responsabilité dans ces terribles tragédies?

Le débat d'aujourd'hui ne peut se contenter d'exprimer notre angoisse. Notre message aux Serbes, aux grandes puissances et au Conseil de sécurité doit être ferme et clair : il faut qu'ils sachent que nous rejetons l'acquisition de territoires par la force, que les coupables de génocide et de violations des droits de l'homme seront traduits en justice et que la communauté internationale est collectivement décidée à faire respecter la primauté du droit. Nous devons rappeler au Conseil les obligations qui lui incombent, aux termes de la Charte, de rétablir la paix et la sécurité et le devoir qu'il a de réaffirmer le droit intrinsèque de la Bosnie-Herzégovine à la légitime défense, conformément à l'Article 51.

Le Conseil de sécurité a adopté plus de 63 résolutions à ce sujet, et l'Assemblée générale 17. Mais toutes ces résolutions n'ont été que des avertissements sur le papier; elles n'ont eu que très peu d'effet sur le terrain.

Nous avons affirmé à maintes reprises que le Conseil de sécurité peut et doit mettre fin à ce conflit. L'inaction du Conseil en Bosnie-Herzégovine est en contraste flagrant avec les décisions et les mesures prises avec un succès relatif par le Conseil dans d'autres régions du monde. Est-ce l'absence de moyens ou de ressources ou est-ce l'absence de leadership et de volonté politique qui font qu'on n'a pas utilisé tous les moyens nécessaires pour régler la situation en Bosnie-Herzégovine?

À propos de la question de la Bosnie-Herzégovine, ce n'est un secret pour personne que le Conseil pâtit des graves divisions entre certaines grandes puissances dont les intérêts spéciaux sont en concurrence. Ces puissances, connues comme des champions des droits de l'homme et de la démocratie, ne semblent pas dérangées par les violations massives des droits de l'homme et par les actes d'agression et de génocide en Bosnie-Herzégovine.

Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, M. Tadeusz Mazowiecki, a signalé que l'action militaire poursuivie sans relâche par les forces serbes bosniaques a transformé les zones de sécurité créées par les Nations Unies en vertu de la résolution 836 (1993) du Conseil de sécurité en zones assiégées. En fait, les zones de sécurité des Nations Unies, notamment Sarajevo, sont devenues la cible des attaques aveugles de l'artillerie et des tirs de mortier serbes.

Il n'est pas surprenant dès lors que les Serbes continuent de bafouer ouvertement les résolutions du Conseil de sécurité. Les agresseurs ne craignent absolument pas d'être punis pour leurs violations du droit international et des droits de l'homme. Les Serbes ont, selon les rapports, désarmé et humilié des contingents des Nations Unies, les soumettant à des tirs dispersés et volant des armes lourdes placées sous leur garde. En avril, ils ont placé quelque 40 observateurs des Nations Unies en résidence surveillée pendant plusieurs jours, postant des sentinelles devant leurs portes. À plusieurs reprises, ils ont violé les «zones d'exclusion aériennes» proclamées par les Nations Unies en Bosnie, de même que les zones d'exclusion d'armes lourdes autour de Sarajevo et de Gorazde. Ils ont atermoyé lorsqu'il s'est agi de respecter les délais des Nations Unies qui étaient censés être stricts, ils ont violé les cessez-le-feu, et les promesses qu'ils ont faites ont été des instruments de tromperie au lieu de paroles d'honneur. Enfin, ils ont rejeté

impunément le plan de paix proposé par le Groupe de contact occidental.

Le 23 septembre, prenant une décision à la fois désespérée et traduisant un effort de séduction politique, le Conseil adoptait la résolution 943 (1994) qui levait partiellement les sanctions sur la Serbie et Monténégro. Nous considérons l'adoption hâtive de la résolution 943 (1994) comme un recul important dans les efforts internationaux pour assurer la paix dans la justice en Bosnie-Herzégovine. Cela est arrivé à un moment où il y avait eu une nette escalade de la violence orchestrée par les Serbes contre le peuple bosniaque, un nouvel étranglement de Sarajevo et une intensification des campagnes de «nettoyage ethnique» à Banja Luka, Bijeljina et Prijedor.

La délégation malaisienne tient à rappeler au Conseil que les forces opposées au Gouvernement légitime de la Bosnie-Herzégovine continuent de bénéficier du rôle passé et présent de la Serbie et Monténégro dans cette guerre, notamment de l'héritage des armes lourdes de l'Armée nationale yougoslave. Il ne faut pas oublier le fait que la poursuite de l'objectif d'une grande Serbie a été orchestré et appuyé par le régime de Belgrade.

Si nous nous félicitons de la résolution 947 (1994) sur la prorogation du mandat de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) pour une nouvelle période de six mois, nous sommes profondément préoccupés par les conséquences des menaces faites par certains pays de retirer leurs troupes de la FORPRONU si l'embargo sur les armes était levé. Ces menaces n'ont fait qu'enhardir les Serbes, qui seront alors encore plus intransigeants. Les Serbes, avec leur machine de guerre supérieure, attendent le retrait de l'ONU pour poursuivre leur rêve d'une grande Serbie.

En même temps, cette Assemblée doit souligner que le retrait de certains contingents de la FORPRONU ne mettrait pas un terme au rôle des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. En fait, l'ONU ne devrait pas envisager un tel retrait, étant donné qu'il y a près de 63 résolutions sur la Bosnie-Herzégovine qui doivent être défendues et appliquées par le Conseil de sécurité.

À cet égard également, nous sommes troublés par le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité où il semble faire des préparatifs en vue d'un retrait de la FORPRONU. Les Nations Unies ne doivent pas abandonner les Bosniaques à la merci des Serbes. La communauté internationale a l'obligation morale de rester en Bosnie-Herzégovine. Pour sa part, la Malaisie est toujours disposée à continuer de participer à la FORPRONU.

Nous devons également exprimer nos préoccupations devant ce qu'on appelle l'impartialité de la FORPRONU dans le maintien du statu quo, qui en dernière analyse favorise les Serbes bosniaques. La FORPRONU semble avoir accepté le point de vue des Serbes bosniaques selon lequel le siège de Sarajevo et le statut d'otages de sa population civile sont des contre-mesures militaires légitimes. Cela a également donné lieu à la perception que la FORPRONU craint d'offenser les Serbes bosniaques. Certains, dans le Commandement de la FORPRONU, ont également choisi de caractériser toute action militaire bosniaque comme préjudiciable, plutôt que comme des mesures légitimes pour défendre les intérêts civils et souverains. Certes, les victimes et les agresseurs ne peuvent pas être traités de la même manière par la FORPRONU. Une demande de maintien du statu quo ne peut que profiter aux Serbes, qui occupent par les armes et la force 70 % du territoire. Ce n'est pas servir la cause de la justice que d'invoquer l'argument selon lequel préserver la neutralité de la FORPRONU équivaut à maintenir le statu quo. Ma délégation ne peut comprendre le nouveau concept de représailles proportionnelles. Quelles représailles proportionnelles ont-elles été exercées par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou les Nations Unies pour racheter la perte de 200 000 à 300 000 vies humaines et le viol de 50 000 femmes bosniaques?

Nous rendons hommage aux 39 795 «Casques bleus» et aux gouvernements des 36 pays qui ont apporté des contributions. La communauté internationale doit rester vigilante et rejeter tous les efforts insidieux qui tendent à remettre en question certaines formations des contingents de maintien de la paix, en raison de leur religion. Il ne faut pas oublier que les forces de maintien de la paix, notamment des pays en développement, y compris l'Organisation de la Conférence islamique, viennent de contextes multiculturels et multireligieux. Ne nous insultez pas en doutant de notre intégrité et de notre attachement à la cause de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation malaisienne tient à souligner une fois de plus les décisions courageuses prises par les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine pour trouver une solution juste et durable. Malgré leurs difficultés avec le plan de paix du Groupe de contact occidental, ils ont accepté le plan au nom de la paix et pour mettre fin aux souffrances humaines. Le 27 septembre 1994, devant cette Assemblée, le Président Alija Izetbegović a pris la décision hardie de proposer de différer de six mois la levée de l'embargo sur les armes en Bosnie-Herzégovine, tentative ultime en faveur de la paix.

Le Conseil de sécurité a commencé l'examen officieux de mesures spécifiques, longtemps attendues, visant à faire en sorte que l'embargo sur les armes ne soit plus applicable à la Bosnie-Herzégovine. Ce sont les États-Unis qui ont été à l'origine de cette initiative bienvenue. Nous félicitons les États-Unis de l'avoir lancée.

Nous tenons à saisir cette occasion pour demander à l'Assemblée d'accorder un appui sans réserve au projet de résolution du Conseil de sécurité sur cette mesure, afin d'en faciliter un examen positif par le Conseil. Le moment est venu pour l'Assemblée générale de faire entendre sa voix pour appuyer le droit à la légitime défense d'une nation assiégée. Nous espérons que, contrairement à juin 1993, la prochaine réunion du Conseil entérinera le projet de résolution visant la levée de l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie-Herzégovine.

En même temps, nous demandons clairement à tous les membres, permanents et non permanents, du Conseil d'appuyer le projet de résolution. Mon gouvernement lance notamment un appel à la Chine et aux membres non permanents tels que la Nouvelle-Zélande, le Brésil, l'Argentine et la République tchèque, ainsi qu'aux autres membres non alignés, pour qu'il soit fait en sorte que la Bosnie-Herzégovine ne soit plus injustement privée du droit naturel de légitime défense que lui reconnaît l'Article 51.

La Malaisie appuie pleinement les efforts du Coordonnateur spécial de Sarajevo dans le cadre de la résolution 900 (1994) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement malais a contribué jusqu'à ce jour à concurrence de 1 050 000 dollars au Fonds d'affectation spécial des Nations Unies pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo, et il a également participé à la première Conférence de donateurs au plan d'action qui s'est tenue à Vienne le 20 septembre 1994. Nous espérons que le Coordonnateur spécial sera en mesure d'entamer la première phase du plan relatif aux besoins urgents avant le début de l'hiver de façon à ramener des conditions de vie normales pour la population de Sarajevo. Nous voudrions lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie et mobilise des ressources en faveur de la reconstruction et du relèvement de la République de Bosnie-Herzégovine.

Pour terminer, ma délégation voudrait lancer un appel pour que le projet de résolution de l'Assemblée générale reçoive l'appui le plus large possible, au nom de l'humanité et de la primauté du droit. L'Assemblée générale, représentant la volonté de la communauté internationale, ne saurait ignorer les appels et le sort tragique du peuple bosniaque. L'Assemblée générale devrait, après notre débat, envoyer un

message clair et catégorique au Conseil, aux grandes puissances et aux agresseurs : si le Conseil ne s'acquitte pas de ses responsabilités au titre de la Charte, l'ensemble des Membres n'auraient pas d'autre option alors que de demander la convocation d'une séance spéciale de l'Assemblée générale sur la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais proposer, s'il n'y a pas d'objections, que la liste des orateurs qui souhaitent participer au débat sur ce point soit close à 11 heures.

Il en est ainsi décidé.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné que la République de Bosnie-Herzégovine continue de faire l'objet d'attaques armées non provoquées et d'actes d'agression serbes et que la population musulmane de ce pays est en proie à des souffrances incessantes, il est impérieux que l'Assemblée générale examine une fois de plus la situation en Bosnie. Depuis l'année dernière, nous avons été les témoins de nombreux faits positifs mais aussi, malheureusement, négatifs. Bien que le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine ait fait preuve d'un maximum de souplesse et d'un esprit de conciliation et d'accommodement, aucune mesure importante n'a été prise pour faire pièce à l'obstination continue des Serbes.

L'acte d'agression incontestable contre la République de Bosnie-Herzégovine, État souverain et indépendant et Membre de l'ONU, se poursuit depuis trois ans. Depuis le début du conflit, de nombreuses résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité lesquelles, malheureusement, n'ont pas empêché les agresseurs de poursuivre leur acte insensé. Qui plus est, une nation a été privée du droit inhérent de légitime défense individuelle et collective, droit reconnu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, compte tenu de l'incapacité et du refus du Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité face à la poursuite de l'agression serbe contre la Bosnie, les Serbes continuent de se livrer obstinément à leurs pratiques de génocide en Bosnie-Herzégovine.

La mise en oeuvre intégrale des décisions concernant les «zones de sécurité» et les «zones d'exclusion» est essentielle dans la recherche d'une solution d'ensemble. Cependant, le siège de Sarajevo et d'autres villes bosniaques et de zones de sécurité a été récemment intensifié et la sécurité des habitants a été gravement compromise par les forces serbes. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas montré la détermination voulue pour soutenir la mise en

oeuvre de ses décisions et pour faire face à la violence et à l'intransigeance serbes. Les zones de sécurité doivent être protégées et la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) doit être chargée de prendre les mesures nécessaires conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En outre, le Conseil de sécurité devrait, sans plus tarder, faire appliquer intégralement sa résolution 770 (1992) pour assurer l'acheminement sans entrave de l'assistance humanitaire, y compris l'approvisionnement en eau, en électricité et en combustible, notamment dans les zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine.

Le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine a courageusement accepté le plan de paix. Le Gouvernement de Bosnie a montré indiscutablement sa volonté sincère de paix. La partie serbe, en revanche, a repoussé le plan de paix en pratique et défié la volonté de la communauté internationale en toute impunité. Le fait que le Conseil de sécurité n'a pas adopté de mesures importantes pour encourager les Serbes à renoncer à leur politique intransigeante et à accepter le plan de paix a envoyé le mauvais message à l'agresseur et à ses protecteurs en Serbie et Monténégro. Des preuves suffisantes témoignent des liens qui unissent la Serbie et Monténégro et les Serbes bosniaques responsables de l'agression contre la Bosnie-Herzégovine et des violations flagrantes et massives des droits de l'homme dans ce pays. Le fait que le Conseil de sécurité a récompensé la Serbie et Monténégro par le biais d'un allègement des sanctions alors que cette partie soutient les forces serbes bosniaques est particulièrement préoccupant. Les Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), à leur réunion tenue à New York en septembre dernier, ont noté avec consternation l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 943 (1994) concernant l'allègement des sanctions contre la Serbie et Monténégro. La conclusion qu'ils ont tirée selon laquelle :

«l'adoption de la résolution 943 (1994) était prématurée, inopportune et peu favorable à la promotion d'une paix juste en Bosnie-Herzégovine»

s'est avérée juste.

Récemment, lorsque le Président Izetbegović a pris la parole à l'Assemblée et présenté une proposition concernant la levée de l'embargo contre la Bosnie, il a de nouveau fait preuve d'esprit de conciliation et d'accommodement, attitude qui est devenue la caractéristique du Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine. Ma délégation réitère son appel en faveur de la levée de l'embargo sur les armes imposé injustement au Gouvernement de la Républi-

que de Bosnie-Herzégovine et, en même temps, se félicite de la déclaration faite par le Président Izetbegović et appuie sa proposition de compromis. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité devrait déclarer que la résolution 713 (1991) ne s'applique pas au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et devrait lever l'embargo injuste sur les armes contre la Bosnie, de la manière reflétée dans la proposition du Président Izetbegović. Toute décision du Conseil de sécurité qui resterait en deçà de cette juste demande encouragerait certainement l'agresseur à commettre de nouveaux crimes contre l'humanité. Le peuple bosniaque ne devrait pas être menacé du retrait de certaines forces de la FORPRONU de Bosnie-Herzégovine. Les pays islamiques ont dit, à maintes reprises, qu'ils étaient prêts à fournir davantage de troupes à la FORPRONU. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général devraient tirer parti de cette offre et prendre les dispositions nécessaires à cette fin.

Ma délégation a appuyé la création du Tribunal pour juger les personnes présumées responsables de crimes de guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Maintenant que tous les obstacles aux travaux du Tribunal ont été levés, la procédure judiciaire peut commencer. Nous espérons que le Tribunal pourra, sans plus tarder, s'acquitter de sa fonction qui est de traduire en justice les personnes présumées responsables de crimes contre l'humanité dans l'ex-Yougoslavie.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois de plus l'appui de mon gouvernement au Gouvernement bosniaque dans sa lutte contre l'agression, le génocide et le «nettoyage ethnique». Soutenir et rétablir la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et l'unité de la République de Bosnie-Herzégovine relève d'une responsabilité partagée de la communauté internationale. C'est dans ce contexte que ma délégation s'est jointe aux auteurs du projet de résolution, qu'elle appuie fermement, sur la Bosnie-Herzégovine dont l'Assemblée générale est saisie. Ce projet de résolution comprend les éléments et principes voulus dont l'adoption refléterait la position commune de la communauté internationale qui s'oppose à l'agression et à l'intransigeance des Serbes.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Malheureusement, nous sommes à nouveau obligés de nous réunir ici une fois de plus pour examiner la situation tragique qui prévaut en République de Bosnie-Herzégovine. Penser au fait que son peuple fait face à son quatrième hiver en ayant peu d'espoir de voir la paix rétablie dans tout le pays est profondément décourageant. Même avec le déploiement des troupes de l'ONU chargées du maintien de la paix, d'innombrables vies innocentes ont été perdues et

des millions de personnes ont été forcées de quitter leurs foyers au cours des trois dernières années. Nous continuons d'être témoins de nombreux actes de violence horribles, et le massacre survenu en février dernier au marché central de Sarajevo demeure particulièrement présent à notre mémoire. Il y a d'amples raisons de désespérer.

Ce serait toutefois une erreur terrible de la part de la communauté internationale de conclure que la situation est sans espoir et de tout laisser tomber par résignation, car, dans notre évaluation des événements survenus depuis un an, nous ne pouvons manquer de voir que, en fait, des progrès très concrets ont été réalisés en Bosnie-Herzégovine. Dans quelle mesure la situation serait-elle plus grave aujourd'hui si la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) n'avait pas fourni ses divers services humanitaires et de maintien de la paix? Ses efforts ont clairement réussi à réduire l'ampleur de la violence et à endiguer le conflit. De plus, grâce surtout aux efforts de médiation des États-Unis, le différend entre le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et les Croates de Bosnie a pris fin et les deux communautés voisines ont formé une fédération. Nous ne devons pas non plus négliger les efforts déployés conjointement par l'ONU et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour protéger les zones de sécurité, faire respecter la zone d'exclusion et, par conséquent, étouffer les combats acharnés à Sarajevo, à Gorazde et dans d'autres villes. Un événement peut-être encore plus important cette année a été la formation du Groupe de contact, dont la proposition territoriale a été acceptée par toutes les parties, sauf, malheureusement, par les Serbes de Bosnie. Enfin, je ne peux manquer de prendre note de la décision du Président Milosević de la République fédérative de Yougoslavie de répondre aux appels de la communauté internationale pour la fermeture de sa frontière avec la Bosnie-Herzégovine.

Au nom du Gouvernement du Japon, j'aimerais saisir cette occasion pour rendre un vif hommage au Conseil de sécurité, au Groupe de contact, à la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie et au Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) pour leurs efforts dévoués en faveur du rétablissement de la paix en Bosnie-Herzégovine et de la fourniture d'une aide humanitaire à son peuple. Le personnel de la FORPRONU et les pays fournisseurs de contingents méritent eux aussi notre reconnaissance et notre admiration particulières.

Bien sûr, la situation est extrêmement fragile et beaucoup reste encore à faire. Mais je crois qu'il est important de reconnaître les réalisations issues des efforts unifiés et constants de la communauté internationale, afin que nous

soyons encouragés à faire fond sur ces progrès et persévérations au cours des mois à venir.

En septembre 1994, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 942 (1994) et 943 (1994), qui ont entraîné le resserrement des sanctions économiques contre les Serbes de Bosnie et la levée partielle des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie. Si la Yougoslavie honore ses obligations au cours de la période initiale de 100 jours, il serait possible d'envisager un nouvel allègement des sanctions. Ces résolutions devraient représenter un message ferme selon lequel ceux qui rejettent la paix seront isolés, alors que ceux qui coopèrent dans le cadre du processus de paix recevront une reconnaissance internationale. Sur la base d'une telle démarche, qui reçoit l'appui sans réserve du Japon, les Serbes de Bosnie devraient prendre conscience du fait qu'ils pourraient se retrouver complètement isolés sur la scène internationale, sans espoir de recevoir de l'aide ou du réconfort de quiconque. Nous exhortons vigoureusement la République fédérative de Yougoslavie à continuer de coopérer avec la communauté internationale et à user de son influence pour persuader les Serbes de Bosnie de faire de même. En outre, le Japon estime que la reconnaissance mutuelle des frontières internationales est la condition préalable la plus urgente à la réalisation de nouveaux progrès en faveur de la paix.

Le Conseil de sécurité a récemment prorogé le mandat de la FORPRONU pour six mois supplémentaires. Comme l'avenir de la FORPRONU au-delà de ces six mois est marqué par l'incertitude, une absence de progrès importants maintenant pourrait avoir de très graves conséquences. De fait, il s'agit peut-être de la meilleure et de la dernière occasion pour nous de parvenir à un règlement juste et durable. Mais les mois s'écoulent très rapidement. La communauté internationale, unie dans sa démarche, doit redoubler d'efforts pour faciliter une solution pacifique.

Dans ce contexte, le Japon considère que la question de la levée de l'embargo sur les armes pose un sérieux problème dans cette situation. L'attention la plus vive devra être exercée sur cette question devant le danger très réel que cette mesure suscite une escalade des combats échappant à notre contrôle et menace la sécurité du personnel de la FORPRONU.

Le Japon conserve sa conviction inébranlable que le conflit doit être réglé au moyen de négociations. C'est seulement ainsi que la paix s'instaurera solidement et persistera sur tout le territoire et entre tous ses habitants. En même temps, le Japon met beaucoup d'accent sur l'importance de la diplomatie préventive et de l'aide huma-

nitaire. Ainsi, le mois dernier, le Japon s'est engagé à accorder 20 millions de dollars pour les activités humanitaires du HCR dans l'ex-Yougoslavie.

La reconstruction et le redressement de Sarajevo constituent une autre source de graves préoccupations. Nous, au Japon, faisons tout ce qui est possible pour veiller à ce que les besoins urgents de sa population soient satisfaits avant l'arrivée de l'hiver et des épreuves que cela signifie.

J'ai souligné, dans le cadre de mes observations, la nécessité de déployer des efforts internationaux vigoureux et cohérents. Toutefois, en dernière analyse, ce sont le peuple et les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine qui peuvent seuls déterminer le sort de leur pays. Il est essentiel que toutes les parties dans cette région troublée axent leurs efforts sur la réalisation d'un règlement négocié global. J'espère qu'elles seront encouragées à agir dans ce sens par le fait de savoir qu'elles peuvent compter sur la communauté internationale pour recevoir encouragement, orientation et soutien moral et matériel.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Alors que la fin de la guerre froide a suscité l'espoir que les relations internationales se dérouleraient dans un climat fondé sur la paix, la sécurité, la coexistence, le développement et le règlement des conflits entre les États par le dialogue et des moyens pacifiques, nous constatons que la situation en Bosnie-Herzégovine continue de se détériorer et devient de plus en plus complexe, notamment à la lumière des violations flagrantes des droits de l'homme commises par les Serbes de Bosnie contre le peuple de Bosnie-Herzégovine.

Ces violations comprennent toutes les formes d'extermination sauvage, «le nettoyage ethnique», les bombardements aveugles, la destruction de biens, la pratique d'affamer la population et de la déplacer, le siège de villes et de camps de réfugiés, au défi et au mépris de toutes les résolutions internationales, et ce, en toute impunité.

En dépit des nombreuses résolutions internationales et déclarations présidentielles du Conseil de sécurité sur cette question, nous estimons que la communauté internationale continue de ne pas être en mesure d'assumer ses responsabilités et de mettre fin à cette agression flagrante perpétrée contre le peuple de Bosnie-Herzégovine, qui menace non seulement la région des Balkans mais la paix et la sécurité internationales dans leur ensemble. En conséquence, la communauté internationale ne peut à notre époque ignorer ces pratiques, et omettre de prendre des mesures fermes et

efficaces pour mettre fin à l'agression serbe bosniaque et éliminer ses conséquences.

La délégation des Émirats arabes unis estime que la mesure internationale récemment prise par le Conseil de sécurité visant à alléger les sanctions imposées contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) a ignoré l'appui que cette dernière fournit aux agresseurs serbes en échange de prétendues promesses de fermer les frontières du côté serbe bosniaque. Tous les rapports et les témoignages internationaux montrent que ces promesses n'étaient pas sérieuses, puisque les armes continuent de parvenir à l'agresseur aux côtés duquel continuent de combattre des mercenaires en provenance de la Serbie et Monténégro.

La délégation de mon pays estime que si cette nouvelle position vis-à-vis de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) adoptée par la communauté internationale est indésirable, elle devrait être accompagnée de mesures contraignantes qui éviteraient de récompenser l'agresseur aux dépens de la victime. Ces mesures devraient inclure des arrangements de surveillance stricte, effectuée par une force internationale d'observateurs, pour endiguer le flux des armes destinées aux agresseurs serbes bosniaques à travers la frontière commune entre la Bosnie-Herzégovine et la Serbie et Monténégro. De plus, le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) doit officiellement reconnaître la République de Bosnie-Herzégovine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et s'engager à appliquer les résolutions internationales pertinentes et livrer les criminels de guerre au Tribunal international. Des pressions doivent être également exercées sur la partie serbe bosniaque afin qu'elle accepte effectivement et non techniquement le plan de paix du Groupe de contact, qui a été appuyé par l'ONU et accepté par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.

Les Émirats arabes unis, Gouvernement et peuple, ont continuellement exprimé leur profonde préoccupation devant la détérioration des conditions de vie de la population de la République de Bosnie-Herzégovine, les Musulmans en particulier. Nous avons exprimé notre angoisse face aux actes d'agression continue perpétrés contre cette population par les Serbes bosniaques, qui ont également pris à partie les éléments de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et les convois d'aide humanitaire. Nous assurons la République de Bosnie-Herzégovine de notre plein appui et nous réitérons notre condamnation ferme de l'agression serbe. Nous voudrions également réaffirmer l'importance et la nécessité du plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique

de la République de Bosnie-Herzégovine, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit se refuser à devenir la proie de tactiques de marchandages bon marché. Gardant cela à l'esprit, nous demandons à la communauté internationale, telle qu'elle est représentée au Conseil de sécurité, de revoir la manière dont elle a traité la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine et d'envisager l'adoption de mesures plus efficaces pour parvenir à un règlement politique juste et durable de la crise, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte. Tout règlement devrait être fondé sur une application pleine et inconditionnelle des dispositions du droit international, et l'abolition de l'agression et de l'état de siège auxquels sont en butte le territoire et le peuple de cet État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Eu égard au fait que tous les efforts diplomatiques déployés pour parvenir à une solution durable de la situation en Bosnie-Herzégovine ont été voués à l'échec jusqu'ici, mon pays renouvelle son appel à l'Assemblée générale, et en particulier aux membres permanents du Conseil de sécurité, pour qu'ils recherchent une solution juste à cette crise grâce aux mesures suivantes.

Tout d'abord, mettre en place des mécanismes clairs et bien définis pour obliger les forces serbes bosniaques à se retirer de tous les territoires qu'elles ont occupés, conformément au plan de paix international. Deuxièmement, permettre au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine d'exercer son droit de légitime défense, un droit consacré par l'Article 51 de la Charte, ce qui exige la levée de l'embargo sur les armes qui lui est imposé. Troisièmement, appuyer le recours aux forces aériennes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour décourager promptement les violations perpétrées par les forces serbes de Bosnie, et ce, sans avertissement préalable. Quatrièmement, modifier le mandat de la FORPRONU de manière à lui donner une plus grande compétence militaire afin qu'elle puisse jouer plus efficacement son rôle, qui consiste à assurer la protection internationale des civils et l'acheminement des convois d'assistance humanitaire. À cet égard, toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être appliquées, en particulier celles relatives au cessez-le-feu, et celles qui font obligation aux Serbes bosniaques d'accepter le plan de paix international. Cinquièmement, appuyer et intensifier les efforts internationaux visant à fournir l'assistance humanitaire essentielle au peuple de Bosnie-Herzégovine, et prendre les mesures nécessaires pour assurer le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour terminer, nous réaffirmons une fois de plus que l'on ne saurait parvenir à une solution juste, durable et globale de la situation en Bosnie-Herzégovine, à moins de prendre les mesures susmentionnées qui conduiraient à un règlement politique durable, et permettraient au peuple de Bosnie-Herzégovine de recouvrer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, à l'intérieur de frontières sûres internationalement reconnues. Par conséquent, les Émirats arabes unis se sont portés coauteurs du projet de résolution A/49/L.14/Rev.1 dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

M. Sirait (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis que le conflit en Bosnie-Herzégovine a éclaté, nous avons été témoins d'un assujettissement violent et forcé d'un État Membre de l'Organisation. Cette horreur s'est poursuivie sans diminuer d'intensité au cours de l'année écoulée, avec des conséquences considérables non seulement pour l'avenir de cette république, mais également pour la région des Balkans et au-delà. Cette escalade et la détérioration de la situation qui en a résulté reflètent pleinement le mépris total affiché à l'encontre de la communauté internationale et de ses décisions ainsi qu'une violation flagrante du droit international humanitaire.

À cet égard, l'Indonésie, avec d'autres pays non alignés et des membres de l'Organisation de la Conférence islamique, n'a cessé de rechercher un règlement rapide et négocié sur la base de la Charte et des résolutions adoptées par la présente Assemblée et le Conseil de sécurité. Nous sommes gravement préoccupés à la pensée que la poursuite de cette guerre inégale pourrait nous entraîner dans une nouvelle situation aux conséquences potentiellement désastreuses, au moment où la Bosnie affronte la sombre perspective d'un démantèlement forcé de sa société multiethnique, multiculturelle et multireligieuse, la décimation brutale de son peuple et la diminution progressive de son indépendance et de sa souveraineté.

Il suffit de se rappeler que les plans de paix antérieurs ont échoué et que le dernier plan, élaboré par le Groupe de contact des cinq nations, représente la troisième tentative de recherche d'un règlement négocié d'un conflit qui a déjà coûté la vie à un nombre considérable de personnes et causé de gros ravages d'ordre matériel. Le plan demande aux Serbes bosniaques de se dessaisir de quelques parties seulement du territoire bosniaque dont ils se sont emparés. Il donne à l'agresseur de grands morceaux de territoire où les majorités musulmanes antérieures ont été soit tuées, soit forcées à s'exiler, ce qui forcerait le retour des Bosniaques dans des régions où ils se trouveraient maintenant minoritaires. Il cède même des parties de la Bosnie orientale aux auteurs du crime de génocide. Bien que le plan comprenne

de sérieuses lacunes et n'offre qu'un démembrement poignant, le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, après s'être d'abord opposé farouchement au nouveau tracé de la carte, a accepté à contre-cœur une telle division. Toutefois, c'est conditionnellement qu'il a agi ainsi, considérant qu'une telle démarche faisait partie d'un accord global qui mettrait fin à la guerre et dans l'espoir que l'injustice de ce plan pourrait être corrigée une fois la paix rétablie.

Au lieu de réagir positivement face à l'attitude de principe et de conciliation de la Bosnie, les Serbes bosniaques ont rejeté les propositions de paix, entamant une nouvelle phase de la guerre en Bosnie et allant jusqu'à brandir le spectre dangereux d'un nouveau carnage. En fait, nous avons assisté à une escalade constante du règne de la terreur, à une nouvelle phase de «nettoyage ethnique» et à d'importants assauts lancés contre des enclaves musulmanes isolées. Le siège et l'étranglement de Sarajevo se sont poursuivis. Les «zones de sécurité» et les zones d'exclusion ont été violées en toute impunité. Entre-temps, le rapatriement de centaines de milliers de réfugiés et une augmentation inquiétante du nombre de personnes déplacées ont encore aggravé une situation qui se détériorait déjà.

À un moment où la fin des hostilités nous apparaît sous un jour aussi sombre, nous sommes consternés et déçus par la décision prise récemment par le Conseil de sécurité de relâcher les sanctions frappant la Serbie, un tel relâchement étant, selon nous, précipité et prématuré. Bien que la Serbie ait assuré la communauté internationale qu'elle n'appuie plus les efforts de guerre de ses séides en Bosnie-Herzégovine, des doutes demeurent sur le sérieux de sa décision d'abandonner à leur sort les Serbes bosniaques. Compte tenu de la duplicité dont Belgrade a fait preuve par le passé, une surveillance stricte de la frontière serbo-bosniaque s'impose.

M. Sucharipa (Autriche), Vice-Président, assume la présidence.

Le refus constant de permettre à la Bosnie-Herzégovine de se défendre et de protéger son peuple du carnage ne peut être considéré que comme un déni du droit de légitime défense individuelle ou collective de la Charte. Il est naturellement évident que l'agression a été entretenue en Bosnie par la violation de ce droit. Malgré cela, les demandes de la Bosnie visant à obtenir une aide internationale efficace, ou du moins la levée d'un embargo mal conçu sur les armes, n'ont pas été entendues. Les conséquences de la poursuite de l'embargo sur les livraisons d'armes tant pour les agresseurs que pour les victimes garantissent la continuation sans relâche des atrocités et des tueries insensées. Face à d'indi-

cibles atrocités, le peuple bosniaque n'a d'autre choix que de se défendre. Ma délégation a toujours demandé la levée de l'embargo sur les livraisons d'armes injustement imposé à la République de Bosnie-Herzégovine. À cet égard, l'offre du Président Alija Izetbegović dans sa déclaration du 27 septembre 1994 à l'Assemblée générale, demandant la levée officielle de l'embargo mais dont l'application serait reportée de six mois, a démontré une fois de plus l'attitude de principe et de conciliation du Gouvernement de la Bosnie. C'est donc au Conseil de sécurité qu'il appartient de se prononcer sans équivoque sur l'inapplicabilité de sa résolution 713 (1991) quant à l'imposition d'un embargo sur les livraisons d'armes destinées à la Bosnie-Herzégovine.

En outre, le Conseil de sécurité devrait être convoqué dans le but de s'occuper, en tant que question prioritaire, de la situation actuelle en Bosnie et de prendre des mesures efficaces pour appliquer toutes les résolutions pertinentes permettant de mettre totalement fin à tout conflit armé et de renforcer le processus politique. Cela comprendrait des mesures telles que celles qui assureraient la levée effective du siège de Sarajevo comme celui d'autres villes assiégées, et notamment des «zones de sécurité», afin de prévenir d'autres attaques généralisées. Devant l'intransigeance constante des Serbes de Bosnie, l'action déterminée du Conseil sera un facteur décisif pour assurer la réalisation du dernier plan de paix. De l'avis de ma délégation, le refus constant des Serbes bosniaques appellerait la prise des mesures punitives en faveur desquelles s'est engagé le Groupe de contact. Et, compte tenu de l'évolution récente des événements, le mandat de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) devrait être renforcé davantage pour lui permettre de s'acquitter plus pleinement de sa tâche. Bien qu'il soit toujours nécessaire de rester vigilants, ma délégation trouve très encourageant l'accord conclu la semaine dernière entre les Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ainsi que les mesures qui y sont envisagées, comprenant la protection des activités de la FORPRONU et des zones d'exclusion ainsi que la promesse de représailles dans le cas d'une autre agression.

Compte tenu de l'impasse où se trouve le processus de paix, avec ses conséquences potentiellement déstabilisantes, nous sommes d'avis que la communauté internationale doit envisager de mettre au point un mécanisme de négociation qui comprendrait la convocation d'une conférence internationale convenablement structurée, chargée de traiter les aspects plus larges du conflit à l'intérieur et autour de l'ex-Yougoslavie, dans le but de parvenir à une solution juste et finale.

Comme prévu par la réunion ministérielle des pays non alignés qui s'est tenue au Caire en juin dernier, cette conférence se réunira sous les auspices des Nations Unies avec la participation des parties au conflit; des pays qui fournissent des contingents à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU); de représentants du Mouvement des pays non alignés; du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique; de l'Union européenne; des membres permanents du Conseil de sécurité; et du Secrétaire général. Les objectifs de la conférence proposée sont, entre autres, l'application effective d'un cessez-le-feu et l'interruption de toutes les activités militaires, l'expansion des zones de sécurité à tout le territoire de la Bosnie, le respect total de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, un règlement juste des revendications des parties concernées et un mécanisme pour la mise en oeuvre de l'accord.

Pour terminer, j'ajouterai que l'Indonésie et d'autres pays non alignés sont fortement attachés au règlement pacifique des différends. Nous croyons que la reprise d'un dialogue de bonne foi est indispensable au règlement de ce conflit et qu'une solution négociée dans le cadre d'un mécanisme international approprié reste à portée de la main.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est tout à fait conforme aux résolutions précédentes adoptées par l'Assemblée ainsi qu'aux principes du droit international et il tient compte des événements pertinents. Ma délégation pense qu'il doit être adopté à l'unanimité.

M. Allagany (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : Je veux commencer par rendre hommage au peuple et au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine qui tiennent tête courageusement au génocide perpétré contre eux par les Serbes, qui se sont aussi attaqués à la culture et au patrimoine de l'État de Bosnie-Herzégovine.

Cela fait plus de deux années maintenant que la communauté internationale, telle que représentée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, observe la tragédie de Bosnie-Herzégovine avec le sang-froid d'un médecin qui dissèque une grenouille, comme si la civilisation occidentale oubliait tous ses slogans lorsqu'il s'agit des Musulmans de Bosnie-Herzégovine.

Nous avons vu comment le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a renoncé aux principes déclarés par le Conseil de sécurité et accepté le plan de partition proposé par le Groupe de contact des cinq pays occidentaux. Nous avons également vu comment le Groupe de contact a promis de prendre des mesures fermes si les Serbes de Bosnie-Herzégovine n'acceptaient pas ce plan et comment le

Conseil de sécurité s'est empressé de lever les sanctions imposées contre la Serbie et Monténégro, avant même que le régime de Belgrade n'ait eu le temps de prouver sa bonne foi et avant qu'il ne reconnaisse clairement la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Nous avons également vu comment les Serbes ont rejeté le plan de partition, et comment, dans leur intransigeance et leur arrogance, ils ont continué à défier la communauté internationale et à tirer les ficelles comme s'ils étaient les manipulateurs d'un théâtre de marionnettes.

La Bosnie-Herzégovine a été longtemps une société multinationale, multiconfessionnelle et multiculturelle avant l'arrivée d'une bande de praticiens du «nettoyage ethnique» dont les actes rappellent les atrocités de la seconde guerre mondiale. J'aimerais ici mentionner une conversation avec le Grand Mufti de Bosnie-Herzégovine, qui a dit que bien avant que la population ne commence, au XXe siècle, à parler de pluralité, la ville de Sarajevo était déjà pluraliste, et sa mosquée musulmane, son église chrétienne et son temple juif s'élevaient côte à côte et coexistaient en paix.

Bien qu'un nombre suffisant de résolutions ait été adopté par le Conseil de sécurité pour permettre à la communauté internationale de forcer les agresseurs à se plier à la volonté internationale, la seule résolution que la communauté internationale insiste pour appliquer est une résolution illégale qui défie les principes les plus élémentaires de la légalité internationale et qui contredit le droit de légitime défense des États, à savoir la résolution du Conseil de sécurité qui a imposé un embargo sur les armes aux États de l'ex-Yougoslavie.

La politique d'apaisement et de complaisance que Chamberlain a suivie à Munich est celle adoptée aujourd'hui pour traiter avec les Serbes en ex-Yougoslavie, où les héritiers spirituels de Chamberlain persistent à mener la même politique insensée, dont nous connaissons tous les conséquences.

Il est grand temps que soit levé l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie-Herzégovine. Quant à la menace proférée par certains États européens de retirer leurs contingents de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), elle constitue un déni de leurs responsabilités historiques et internationales étant donné que le but de leur présence au Conseil de sécurité n'est pas de servir leurs propres intérêts mais de servir les intérêts de la paix et de la sécurité internationales. Il y a beaucoup d'autres pays qui sont tout à fait capables d'envoyer des contingents de maintien de la paix pour prendre la place de ceux qui

pourraient se sentir trop terrifiés pour faire face aux agresseurs en Bosnie-Herzégovine.

Les Serbes continuent à pratiquer la politique du garrot et à violer les zones de sécurité. Ils poursuivent leurs politiques de «nettoyage ethnique», de migrations forcées et d'incarcération. Et avec tout ça, les responsables de l'apaisement des Serbes essaient d'accoutumer la communauté internationale à ces pratiques comme étant normales et un fait accompli. Il appartient à la communauté internationale de maintenir vivace dans la conscience de l'humanité la réalité de la situation et exprimer clairement que ceux qui négocient au nom des Serbes sont des criminels de guerre et qu'il convient de ne traiter avec eux que dans cette optique.

Nous sommes assaillis quotidiennement par des reportages, des interviews, des éditoriaux et des nouvelles qui s'acharnent à dépeindre les événements en Bosnie-Herzégovine comme une simple guerre civile entre deux factions qui luttent pour une parcelle de terre. Leur but ultime est de persuader l'opinion publique internationale que ces deux parties ne sont pas très différentes l'une de l'autre. Par conséquent, nous devons mettre les points sur les «i» et affirmer encore une fois à quiconque pourrait conserver un doute que la guerre en Bosnie-Herzégovine est un cas d'agression flagrante par un groupe haineux qui nourrit sa haine de philosophies ethniques et religieuses. L'État de Bosnie-Herzégovine est victime de l'agression menée par un État étranger qui essaie d'écraser un peuple quasi désarmé et sans défense, qui implore la communauté internationale de lui permettre d'exercer son droit naturel de légitime défense.

Il est inutile de revenir sur les détentions, les incarcérations, les viols, les déplacements forcés, les privations de toutes sortes, dont la famine, subies par la population ou tous les actes révoltants perpétrés par les factions serbes en Bosnie-Herzégovine. Nous affirmons haut et clair que les Musulmans de Bosnie-Herzégovine, à l'instar de tous les peuples du monde, ont le droit de vivre et de gouverner en Bosnie-Herzégovine. Les Musulmans de Bosnie-Herzégovine n'ont pas à s'excuser de leur appartenance religieuse car l'Islam est une religion d'amour, de paix et de coexistence. Les croyances de telle ou telle faction n'ont été mises en cause que lorsque les néo-nazis ont commencé à propager leur idéologie préconisant «l'épuration ethnique» et la pureté raciale, idéologie qui, avons-nous pensé, avait été foulée aux pieds par l'histoire avec la naissance des Nations Unies et, plus tard, avec la disparition du régime raciste sud-africain.

Alors que nous saluons les efforts du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, nous voulons réaffirmer qu'il est nécessaire de poursuivre l'enquête sur les crimes commis contre les femmes, les enfants et les vieillards et de châtier tous les auteurs de ces crimes.

En outre, tout règlement pacifique qui pourrait intervenir à l'avenir ne devrait pas soustraire ces criminels au jugement de l'histoire. Le sang des enfants, les cris d'angoisse et de honte de milliers de femmes violées nous imposent d'assumer nos responsabilités, sinon les événements qui se sont déroulés et qui se déroulent encore en Bosnie-Herzégovine continueront d'entacher la conscience de l'humanité tout entière.

Il est certes encourageant de voir la communauté internationale adopter une attitude ferme pour traiter des conflits dans différentes parties du monde. Cependant, nous devons nous demander pour quelle raison on ignore la non-application des résolutions pertinentes et clairement libellées du Conseil de sécurité sur la Bosnie-Herzégovine. Les médias nous montrent quotidiennement les nombreux aspects de la tragédie vécue par les Musulmans en Bosnie-Herzégovine; nous voyons les Serbes bloquant les routes et confisquant l'assistance humanitaire destinée aux malades et aux blessés. Et, le jour suivant, les mêmes médias nous montrent les représentants des Nations Unies se mettre à genoux devant les assassins à Pale, les amadouant et les implorant.

La septième Conférence ministérielle extraordinaire de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue en septembre à Islamabad, au Pakistan, a publié une déclaration reflétant les véritables sentiments de l'opinion publique mondiale à l'égard du martyr du peuple de Bosnie-Herzégovine. La Conférence a affirmé que l'embargo sur les armes à destination de la République de Bosnie-Herzégovine est injuste, illégal et constitue une entrave à l'exercice par ce pays de son droit à l'autodétermination. La résolution de la Conférence souligne la nécessité pour les États Membres d'aider la Bosnie-Herzégovine à exercer son droit de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit l'exercice de ce droit individuellement, ou collectivement en coopération avec d'autres États amis.

La résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité, relative à l'embargo sur les armes à destination de l'ex-Yougoslavie, s'applique seulement à la Serbie et Montenegro; elle ne peut être appliquée à l'encontre d'un État qui

n'existait pas lorsque la résolution a été adoptée. À cet égard, nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité de s'empresser de réaffirmer le droit de légitime défense et d'assumer ses responsabilités pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, nous réaffirmons la déclaration publiée à Islamabad par les ministres de l'Organisation de la Conférence islamique, aux termes de laquelle, si le Conseil de sécurité n'affirme pas ce droit de légitime défense nous nous considérerons comme déliés de la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité et demanderons à tous les États Membres d'aider la République de Bosnie-Herzégovine à exercer son droit de légitime défense.

Nous avons fait preuve d'une patience infinie. La farce perpétrée par les Serbes est devenue, comme un déroulement d'épisodes répétitifs d'un sinistre feuilleton, où l'on voit le Conseil de sécurité donnant des avertissements aux Serbes, les Serbes tergiversant, les représentants des Nations Unies déclarant qu'il est difficile de s'engager dans une action par crainte de compromettre la sécurité des membres de la Force de protection, comme si la FORPRONU avait été envoyée là-bas pour s'assurer que les seules victimes sont bien des Musulmans. Nous espérons que l'Organisation, à laquelle des millions de personnes font confiance pour faire triompher le droit et vaincre le mal, comprendra que l'heure est venue de prendre des mesures décisives pour réaffirmer sa crédibilité.

M. Abdul Momin (Brunéi Darussalam) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Président de son élection. Je suis certain qu'il dirigera nos travaux avec beaucoup d'efficacité.

La situation en Bosnie-Herzégovine demeure un défi pour la communauté internationale. Les diverses mesures prises aux niveaux international et régional n'ont pas permis l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans ce pays. Le peuple bosniaque continue d'être terriblement éprouvé.

Le Brunéi Darussalam approuve l'attitude du Gouvernement bosniaque qui démontre sa bonne foi en manifestant sa volonté de négociation et de compromis. Je pense au projet de résolution aux termes duquel le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine se déclare prêt à voir différer de six mois la levée *de jure* de l'embargo sur les armes. Mon pays espère que les Serbes de Bosnie accepteront de faire de même en se montrant plus accommodants dans la recherche d'un règlement pacifique. En même temps, le Brunéi Darussalam apprécie l'oeuvre humanitaire accomplie par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Nous ne

voyons pas de quelle autre façon la FORPRONU pourrait continuer à remplir sa mission.

En ce qui concerne le maintien des sanctions, le Brunéi Darussalam joint sa voix à celle de la communauté internationale pour demander que la Serbie et Monténégro reconnaisse l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie avant toute levée de sanctions.

Quant à la protection des zones de sécurité, le Brunéi Darussalam demande instamment aux parties en cause de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur cette question. Alors que les négociations se poursuivent, nous devons faire en sorte que la protection des civils soit assurée au mieux.

Enfin, mon pays pense que l'objectif est d'assurer l'indépendance et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine dans ses frontières internationalement reconnues. Nous sommes persuadés que tous les Membres de l'Organisation appuient ce même objectif fondamental.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 48/88, aucun progrès réel n'a été réalisé en Bosnie-Herzégovine. Bien au contraire, la situation a empiré. Les civils continuent de souffrir et la capitale historique de Sarajevo a été assiégée à plusieurs reprises. Les régions déclarées zones de sécurité par les Nations Unies ne sont plus ni sûres ni protégées. Les efforts de médiation internationale se trouvent dans une impasse et, comme nous l'avons remarqué, le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a accepté tous les plans de paix, y compris le dernier en date proposé par le Groupe de contact international, alors que la Serbie les a refusés. Il est donc temps que la communauté internationale fasse la distinction entre les deux parties : celle qui rejette et qui se montre intransigeante et celle qui accepte, et agit en conséquence, en punissant l'une et en récompensant l'autre.

La situation actuelle en Bosnie-Herzégovine exige que l'Organisation des Nations Unies adopte rapidement une position ferme et résolue. La manière dont on a traité ce problème jusqu'à présent n'était vraiment pas sérieuse. Elle couvre en fait d'opprobre l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble. Comme vient de le dire le représentant de l'Arabie saoudite, nous assistons à un feuilleton dont les épisodes se déroulent sans aucun sens sinon celui du déni total des droits du peuple bosniaque. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté à ce jour près de 60 résolutions et

aucune n'a été appliquée. Ce qu'il faut que nous fassions maintenant, c'est rechercher des moyens efficaces de faire appliquer les mesures prévues dans la Charte pour que soient appliquées les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et qu'il soit remédié à la situation.

Il est maintenant indispensable de fournir à l'armée du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine des armes défensives qui lui permettraient d'exercer son droit de légitime défense en vertu de l'Article 51 de la Charte. Il ressort clairement de cet article que le droit de légitime défense est un droit naturel de tous les États, qui ne peut être dénié ni violé.

Les normes de notre société contemporaine rejettent totalement le principe de punition collective. La punition doit être le lot de l'auteur du crime. En fait, l'embargo sur les armes a été appliqué à la Bosnie-Herzégovine dans le contexte de l'embargo imposé aux composantes de l'ex-Yougoslavie. Après cela, de nombreux événements se sont produits, qui ont conduit à l'application de l'embargo en pratique à la seule Bosnie-Herzégovine. Le résultat est que la Bosnie-Herzégovine, qui est la partie victime de l'agression, devient la partie qui est privée de son droit de légitime défense, faute de pouvoir acquérir les moyens militaires nécessaires pour exercer son droit de légitime défense. Il est grand temps par conséquent que le Conseil de sécurité remédie à cette situation injuste avec courage et logique, en déclarant que la résolution 713 (1991) n'est pas applicable à la Bosnie-Herzégovine.

La délégation égyptienne loue les efforts diplomatiques déployés par le Groupe international de contact. Nous nous félicitons, comme toujours, des consultations et de la coopération qui ont cours entre ce Groupe international de contact et le Groupe de contact islamique concernant la Bosnie-Herzégovine. Ceci dit, la délégation égyptienne demande au Groupe international de contact de s'acquitter des obligations qu'il a contractées dans le plan de paix proposé, avec ses mesures complémentaires que le Groupe de contact a affirmé devoir être appliquées à la partie qui rejette ce plan. Ces mesures comprennent, entre autres, la levée de l'embargo sur les armes.

Par conséquent, compte tenu du refus par la Serbie du nouveau plan de paix, qui a été accepté par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, et vu le fait que le Président Izetbegović de la Bosnie-Herzégovine a fait preuve de la sagesse et de la souplesse nécessaires — ce que la communauté internationale devrait apprécier — en déclarant devant l'Assemblée générale qu'il acceptait la prolongation de l'embargo pour une nouvelle période de six mois, à

partir de l'adoption par le Conseil de sa résolution, le Conseil de sécurité ne peut logiquement négliger de prendre cette mesure tant attendue. Il doit décider sur-le-champ d'exempter la Bosnie-Herzégovine de l'embargo sur les armes afin de permettre aux États Membres de fournir à cette république l'aide nécessaire afin qu'elle puisse exercer son droit légitime de légitime défense.

La Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), à laquelle l'Égypte participe, déploie des efforts sensibles dignes de considération. La délégation égyptienne affirme une fois de plus qu'il importe d'amender le mandat de la FORPRONU afin de la mettre à même de protéger efficacement tant le territoire que les habitants de Bosnie-Herzégovine et ne pas se contenter d'escorter et de protéger les convois d'aide humanitaire. Il faut reconnaître aussi que la FORPRONU ayant été déployée dans les zones de sécurité et que ces zones ayant été démilitarisées conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, il n'est pas logique de menacer de retirer la FORPRONU, car un tel retrait créerait une vacance de pouvoir qui encouragerait l'agresseur, qui dispose, lui, d'une force militaire puissante, à se rendre maître rapidement de ces zones. Par conséquent, la délégation égyptienne réaffirme que la FORPRONU doit continuer de s'acquitter totalement de sa mission jusqu'à ce que l'armée de Bosnie-Herzégovine acquière les moyens de défendre effectivement les territoires de la République de Bosnie-Herzégovine.

La délégation égyptienne appuie les efforts du Coordonnateur civil de Sarajevo. Dans ce contexte, le Gouvernement égyptien a décidé de contribuer à concurrence de 1 million de dollars à la reconstruction de Sarajevo, par l'octroi d'une équipe d'experts et de techniciens. Des contacts ont été pris au sujet de cette contribution, à la fois avec l'ONU et avec les autorités du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.

Enfin, en tant que l'un des auteurs du projet de résolution (A/49/L.14/Rev.1), la délégation égyptienne en appelle à l'Assemblée générale pour qu'elle adopte le projet de résolution à l'unanimité, exprimant ainsi l'appui de la communauté internationale au peuple et au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine dans l'épreuve tragique qu'ils traversent.

M. Abulhasan (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : Nous sommes réunis aujourd'hui au moment où la tragédie que vit le peuple de Bosnie-Herzégovine atteint un nouveau sommet par suite de la persistance de la guerre d'extermination et de l'odieux «nettoyage ethnique» menés contre lui

par les forces serbes de Bosnie avec le soutien de la Serbie et Monténégro.

Depuis la seconde guerre mondiale, le monde a assisté à de nombreux cas d'agression brutale, dont celle commise contre mon pays, le Koweït, par le régime iraquien. Nous avons été témoins de nombreux exemples de violations des droits de l'homme dont la plupart étaient d'une grande sauvagerie. Toutefois, nous assistons en Bosnie-Herzégovine à une combinaison sans égale d'actes atroces d'agression et de génocide qui se commettent sous les yeux de la communauté internationale.

Il est pour le moins ironique que cette tragédie ait lieu sur un continent qui s'enorgueillit de son attachement aux droits de l'homme, à la légitimité internationale et à la justice humaine. Il y a quelques semaines, le Président de la Bosnie-Herzégovine, M. Alija Izetbegović, nous a rendu compte avec fidélité de la situation grave que continue de connaître son pays.

Face à cette tragédie humaine et à ses conséquences, la communauté internationale impartiale a pu constater qu'il y avait un certain parti pris dans la façon dont cette question a été abordée. Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation concernant la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), qui se trouve dans la République de Bosnie-Herzégovine. Nous partageons les craintes exprimées par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, à savoir que le mandat et les activités de la FORPRONU pourraient accroître le risque que les Serbes de Bosnie se livrent à des actes de représailles que l'on ne peut empêcher et qui, parfois, sont marginalisés, voire passés sous silence. Heureusement, la mise en oeuvre des résolutions 824 (1993) et 836 (1993) relatives à la création de zones de sécurité fondée sur le concept de zone d'exclusion imposé par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), a quelque peu modifié la situation. La zone d'exclusion est la concrétisation des concepts de dissuasion et de réponse militaire qui entrent dans la définition appropriée de zone de sécurité. Cependant, ce concept a été redéfini par la FORPRONU qui a adopté sa propre interprétation de son mandat. Elle a commencé à dénoncer tout acte militaire de la part du Gouvernement bosniaque pour défendre les intérêts de la population civile et ses propres intérêts souverains légitimes comme étant un acte nuisible, tout en passant sous silence l'utilisation par les Serbes de Bosnie d'armes lourdes à l'intérieur de la zone d'exclusion, considérant cela nécessaire au maintien de leur supériorité militaire et du statu quo.

À notre avis, le mandat que s'est artificiellement défini la FORPRONU ne tient pas compte de la situation sur le terrain et ne fait pas la différence entre le criminel et la victime. Bien plus, elle a, en fait, interverti leur rôle. Nous espérons que le Conseil de sécurité examinera la demande du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de mettre fin à tout mandat ou activité de la FORPRONU allant à l'encontre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine et contrevenant aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Nous avons lu attentivement le premier rapport annuel du Tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, qui a été présenté à cette session. Je tiens à remercier le Président du Tribunal, M. Antonio Cassese, et tous les membres de ses trois Chambres de leur précieux rapport. La création du Tribunal, un nouvel organe expérimental, est une réalisation importante pour la communauté internationale.

L'Organisation des Nations Unies dispose désormais d'un ensemble impressionnant de règles internationales en vertu desquelles il incombe aux États et aux personnes de se comporter avec humanité. La création du Tribunal devrait permettre de mettre à l'épreuve ces règles et de voir comment elles peuvent être vraiment concrétisées. Le Tribunal est unique dans l'histoire contemporaine. Il est le premier Tribunal pénal créé par l'Organisation des Nations Unies. Les deux seuls organes analogues furent les deux tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et de Tokyo. Ce tribunal a été créé en réponse juridique aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre perpétrés dans l'ex-Yougoslavie, en violation des principes du droit humanitaire. En 1948, la Cour internationale de Justice a déclaré que les considérations humanitaires fondamentales sont plus pertinentes en temps de paix qu'en temps de guerre. Nous espérons que le Tribunal consolidera ces considérations humanitaires fondamentales.

Les organisations humanitaires et les médias internationaux confirment que les zones sous le contrôle des Serbes de Bosnie sont continuellement soumises aux vagues les plus violentes du «nettoyage ethnique». Le 21 septembre 1994, plus de 3 000 Musulmans et Croates, parmi lesquels des personnes âgées et handicapées, ont été sauvagement chassés de leurs maisons et contraints de fuir vers les territoires contrôlés par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine. À la mi-juillet de cette année, plus de 10 000 Musulmans et des centaines de Croates, parmi lesquels des personnes âgées et handicapées, ont été chassés et contraints

de fuir. Le Comité international de la Croix-Rouge a officiellement confirmé que le «nettoyage ethnique» est désormais entré dans sa phase finale dans de nombreuses régions, notamment dans les régions de Bijeljina et de Banja Luka.

Le rapport (S/1994/674) de la Commission d'experts, qui a été créée en vertu de la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité, en date du 6 octobre 1992, signale des violations considérables des Conventions de Genève et des Protocoles I et II. Le rapport indique qu'à la suite d'attaques contre des villages entiers comme Prijedor, les habitants civils désarmés — non serbes, bien sûr — ont été tués par centaines, voire par milliers, dans leurs maisons. Le rapport confirme également l'apparition de certaines modalités dans les camps établis par les Serbes de Bosnie, notamment la création de camps spéciaux de «nettoyage ethnique», le massacre quotidien de détenus et le recours systématique au viol comme arme de «nettoyage ethnique» et d'humiliation des Musulmans.

Les Serbes de Bosnie continuent de rejeter le plan de paix proposé par le Groupe de contact, ce qui ne peut que prolonger le sort tragique du peuple de la République de Bosnie-Herzégovine. Les forces serbes de Bosnie continuent de refuser de lever le siège de Sarajevo et de nombreuses autres villes de la République de Bosnie-Herzégovine. Elles persistent à défier les forces de maintien de la paix des Nations Unies et à faire fi des résolutions de l'ONU. Elles ont été encouragées par ce qu'elles ont perçu comme l'incapacité de la communauté internationale, et en particulier des pays européens, qui portent la responsabilité directe de l'application des sanctions et autres mesures nécessaires pour freiner l'agression serbe.

La tragédie de la République de Bosnie-Herzégovine est un défi historique qui nous est lancé. La communauté internationale, qui s'est contentée jusqu'ici d'être un simple spectateur de la guerre d'extermination menée contre la Bosnie-Herzégovine, doit maintenant assumer la responsabilité de fournir au Gouvernement bosniaque tous les moyens nécessaires pour maintenir un État viable doté d'une société démocratique et pluriculturelle. Tout accord potentiel de paix doit contenir des dispositions garantissant l'application effective de ces mesures.

En conséquence, tout règlement définitif doit inclure des garanties internationales pour la sécurité future de la Bosnie-Herzégovine. Vu l'indifférence continue des agresseurs serbes à l'égard des résolutions internationales, les Nations Unies doivent commencer à appliquer le concept de sécurité collective demandé par les pères fondateurs de

l'organisation internationale et qui aurait dû être appliqué en Bosnie depuis le début de la crise.

La communauté internationale et, en particulier, le Conseil de sécurité doivent prendre les mesures nécessaires pour pouvoir faire face à la tragique situation en Bosnie. Ces mesures consistent à déclarer l'ensemble de la République de Bosnie-Herzégovine «zone de sécurité» et à déployer des observateurs internationaux dotés d'un large mandat et d'une force suffisante et crédible le long des frontières de la Bosnie.

La reconnaissance par la Serbie et Monténégro du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine est une condition préalable essentielle pour envisager la levée des sanctions contre cet État. La Serbie et Monténégro doit pleinement s'engager à appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les forces des Nations Unies sont appelées à défendre les «zones de sécurité» de façon efficace, à des fins dissuasives.

Le rejet continu par les Serbes de Bosnie du plan de paix proposé par le Groupe de contact rend nécessaire la levée de l'embargo sur les armes à l'égard de la République musulmane de Bosnie-Herzégovine en vue de lui permettre d'exercer son droit de légitime défense, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Continuer à imposer l'embargo sur la victime alors que l'agresseur continue de se renforcer militairement va à l'encontre des dispositions de la Charte et des règles de justice les plus élémentaires.

La tragédie humaine du peuple de Bosnie-Herzégovine n'a pas de précédent dans l'histoire contemporaine. Le peuple et le Gouvernement du Koweït, manifestant leur sympathie à l'égard du peuple de Bosnie-Herzégovine, lui ont fourni et continuent de lui fournir une assistance humanitaire et matérielle, dans l'espoir d'atténuer un tant soit peu ses souffrances.

Il reste que l'atténuation des souffrances du peuple de Bosnie-Herzégovine n'est pas tout et ne constitue pas la solution. La communauté internationale doit assumer pleinement ses responsabilités en protégeant le peuple de Bosnie-Herzégovine et en le mettant à même de se défendre. Alors que le peuple et le Gouvernement du Koweït saluent la ténacité des héros musulmans, nous prions pour que Dieu les guide vers la victoire et qu'Il les rétablisse dans leurs droits. Comme le dit le saint Coran :

«Si Dieu vous donne secours, nul ne peut vous dominer.» (*Sourate III, verset 160*)

M. Graf zu Rantzau (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne.

C'est l'objectif commun des États membres de l'Union européenne d'exercer le plus de pression possible pour mettre fin à la guerre et aux tensions en Bosnie-Herzégovine grâce à un règlement politique. Notre débat d'aujourd'hui sur la situation en Bosnie-Herzégovine permet de se concentrer sur les éléments susceptibles de renforcer le processus de paix dans les mois à venir.

Ce faisant, nous devrions être guidés par une perspective réaliste qui pourrait aider la communauté internationale à mettre fin à la guerre et aux violations massives, flagrantes et systématiques des droits de l'homme en Bosnie. Nous appelons au strict respect des droits de l'homme et exigeons en particulier l'accès sans entrave aux camps de détention aux représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des autres organisations humanitaires.

Nous condamnons en particulier le «nettoyage ethnique» pratiqué systématiquement par les Serbes de Bosnie dans les zones se trouvant sous leur contrôle. Nous devons veiller à ce que les responsables répondent personnellement de leurs actes. Nous soulignons de nouveau l'importance des travaux du Tribunal international mis en place pour punir les responsables de tous les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie.

Le plan de paix du Groupe de contact présenté aux parties a reçu l'appui de l'ensemble de la communauté internationale et a été accepté par toutes les parties, à l'exception d'une seule. Il reste sur la table sans modification.

Nous saluons la décision courageuse du Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine d'accepter le plan de paix. Nous condamnons à nouveau le rejet du plan de paix par les Serbes de Bosnie. Cette décision a entraîné leur isolement politique total. Il ne peut y avoir ni pourparlers ni négociations politiques avec eux tant qu'ils n'auront pas accepté la proposition de paix. Contrairement aux rumeurs et à la désinformation qu'ils tentent de propager — même auprès de leur propre population —, ils ne peuvent nullement espérer que le plan de paix sera modifié par la communauté internationale. Seule leur acceptation peut les faire sortir de l'impasse.

Les leaders serbes de Bosnie doivent comprendre qu'une politique de refus systématique et la poursuite du «nettoyage ethnique» ne peuvent que les rapprocher du gouffre. Une fois que le plan aura été accepté par toutes les

parties, il sera toujours possible, évidemment, de s'entendre sur certaines modifications.

Nous nous félicitons de l'importante décision de Belgrade de soutenir la proposition de paix du Groupe de contact et de fermer la frontière entre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et la Bosnie. Nous nous réjouissons aussi vivement de la mise sur pied de la mission de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, dirigée par le colonel Pellnäs. Cette mission, que nous appuyons, doit pleinement être soutenue par la communauté internationale.

Nous espérons que les autorités de Belgrade continueront de veiller à ce que la frontière demeure effectivement fermée et à appuyer la mission de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. La fourniture continue de rapports en provenance de la mission à Belgrade sur la fermeture effective de la frontière servira de base à une action future. C'est la raison pour laquelle toute information sur la situation à la frontière devrait être directement transmise à la mission à Belgrade pour plus ample vérification.

Il ne faut pas laisser la politique actuelle de rejet et d'obstruction des Serbes de Bosnie arrêter la progression du processus de paix. Les sanctions décrétées par les Nations Unies contre les Serbes de Bosnie doivent être rigoureusement appliquées jusqu'à ce qu'ils se plient aux exigences de la communauté internationale. Dans le même temps, nous devons redoubler d'efforts pour aboutir à un règlement juste et durable. L'Union européenne estime qu'il importe de mettre au point d'autres initiatives, en recourant à toute la panoplie de mesures d'encouragement et de dissuasion, en vue de promouvoir un règlement de paix global. Nous appuyons fermement l'introduction d'éléments supplémentaires dans le processus de paix afin d'éliminer le risque de stagnation dû à l'obstination continue des Serbes de Bosnie.

La République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) est responsable en grande partie de la situation actuelle dans l'ex-Yougoslavie et doit par conséquent contribuer de manière constructive à la réalisation de nouveaux progrès en direction d'une solution politique. Un nouveau relâchement des sanctions des Nations Unies, sans que les Serbes de Bosnie aient accepté le plan de paix, ne sera possible que si Belgrade prend d'autres mesures significatives et prouve par des actes qu'il a véritablement modifié sa politique dans l'ex-Yougoslavie.

Une telle façon de rechercher la paix exige à notre avis que les autorités de Belgrade prennent les mesures suivantes : reconnaissance de la Bosnie et de la Croatie à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues; appui constant du plan du Groupe de contact pour la Bosnie, ce qui, dans le contexte de l'acceptation du plan par les Serbes de Bosnie, garantirait un traitement équilibré aux entités croate et serbe de Bosnie, y compris l'établissement de relations parallèles spéciales avec les pays voisins, à condition que cela ne soit pas incompatible avec l'intégrité de l'Union de Bosnie-Herzégovine; approbation du plan de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, une fois définitivement arrêté, comme base de solution pour les régions de Croatie sous protection des Nations Unies; maintien d'un régime effectif et vérifié limitant les exportations de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) aux Serbes de Bosnie à une assistance humanitaire, en attendant que le plan du Groupe de contact ait été accepté par Pale, et maintien confirmé de la politique de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), à savoir que les exportations aux Serbes de Krajina font l'objet des mêmes restrictions en attendant que le plan de la Conférence internationale pour les zones de Croatie sous protection des Nations Unies, une fois définitivement arrêté, soit accepté par Knin.

Seule l'adoption de mesures hardies de ce genre par Belgrade peut susciter une réaction aussi audacieuse de la part de la communauté internationale.

En contribuant à créer les conditions propices à un tel règlement, la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) joue un rôle essentiel. Qu'il s'agisse du maintien de la paix, de l'aide apportée à l'effort humanitaire ou de la promotion du cessez-le-feu, la présence de la FORPRONU reste inestimable. Rendons hommage une fois encore aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, des commandants de la Force, des hommes et des femmes de la FORPRONU, du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Comité international de la Croix-Rouge et des autres organisations humanitaires qui, souvent au prix de grands risques personnels, oeuvrent pour la paix en Bosnie.

La FORPRONU reste un instrument indispensable de recherche d'un règlement à la situation tragique et déplorable régnant dans ce malheureux pays et de la stricte application des décisions du Conseil de sécurité. La coordination étroite établie de concert entre la FORPRONU et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) facilitera l'application rapide et efficace des décisions prises par le Conseil de sécurité — notamment celles concernant les

zones de sécurité — et des accords connexes conclus avec les parties. Nous sommes profondément préoccupés par la récente intensification des activités militaires, qui menacent les efforts de paix en cette phase critique.

Nous sommes en outre particulièrement préoccupés par la situation à Sarajevo et la menace de son étranglement. C'est pourquoi nous appuyons énergiquement la complète démilitarisation de Sarajevo et demandons à la FORPRONU d'arrêter d'urgence et définitivement un plan de démilitarisation.

La création de la Fédération croato-bosniaque représente un pas très important vers un règlement d'ensemble en Bosnie-Herzégovine. Il importe au plus haut point que la communauté internationale appuie activement, à tous les niveaux, le développement de la Fédération croato-bosniaque. L'administration, par l'Union européenne, de Mostar représente une contribution concrète à la réconciliation dans la République de Bosnie-Herzégovine. Bien que cette création soit récente, M. Koschnik et son équipe, des Européens extrêmement motivés, sont en train de prouver qu'il est possible, petit à petit, de vaincre la haine et la méfiance réciproques et de jeter les bases d'une coexistence pacifique pour les peuples de Bosnie-Herzégovine. Dans le même esprit, la mission de surveillance de l'Union européenne joue un rôle actif dans les efforts tendant à réconcilier les différentes communautés, notamment en Bosnie-Herzégovine.

Dès le début de la crise dans l'ex-Yougoslavie, l'Union européenne a été à l'avant-garde des efforts destinés à promouvoir la paix et à soulager les souffrances de la population civile. Nous avons été les premiers à assurer la fourniture d'une aide humanitaire, laquelle est essentielle à la population civile et aux réfugiés. Nous sommes bien décidés à poursuivre notre action humanitaire en faveur de la population bosniaque. Dans ce contexte, nous insistons une fois de plus sur la nécessité de l'acheminement sans entrave des secours humanitaires et de la réouverture de l'aéroport de Tuzla.

Les progrès accomplis à ce jour et les perspectives d'un règlement négocié risquent d'être compromis par des décisions aux conséquences imprévisibles. Le risque d'un élargissement du conflit et d'une intensification des hostilités n'a pas diminué. L'Union européenne s'inquiète sérieusement des conséquences d'une levée de l'embargo sur les armes. Nous estimons qu'un règlement politique devrait être recherché jusqu'à ce que tous les moyens aient été épuisés, ce qui n'est pas encore le cas. La levée de l'embargo sur les

armes doit demeurer le dernier recours. Tous les intéressés devraient réfléchir soigneusement aux conséquences qu'une telle décision aurait sur la situation et les risques qu'elle comporterait pour la population civile, la sécurité, le maintien de la présence de la FORPRONU, le processus de paix et toutes les choses positives réalisées jusqu'à présent.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons accepter une levée de l'embargo sur les armes; nous nous abstenons donc lors du vote sur ce projet de résolution.

Ce dont on aura besoin dans les mois à venir, compte tenu des résultats déjà obtenus, est un effort politique décisif pour créer les conditions nécessaires au règlement pacifique du conflit, comme prévu dans le plan du Groupe de contact. L'Union européenne est bien décidée à continuer d'oeuvrer avec ses partenaires pour conserver l'élan acquis par ce processus.

Ces efforts politiques auront besoin en même temps de l'appui unanime de la communauté internationale. En conséquence, nous lançons un vibrant appel à tous ceux qui souhaitent voir rétablir la paix dans l'ex-Yougoslavie pour qu'ils appuient pleinement, à ce stade crucial, les efforts faits en vue de l'adoption de mesures courageuses de mise en oeuvre de la paix proposée.

M. Biegman (Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.

M. Zlenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Le sentiment d'espoir qui nous avait animés depuis que les efforts du Groupe de contact en vue d'un règlement négocié avaient pris un nouvel élan est en train de se dissiper. Les événements qui se sont déroulés en Bosnie-Herzégovine ces derniers mois — et ces derniers jours — ont démontré la fragilité de la paix sur le terrain. La guerre fratricide insensée semble être entrée dans une nouvelle phase dangereuse. Malheureusement, les parties au conflit continuent de voir dans l'action militaire le moyen le plus viable et le plus efficace de résoudre la crise, même si cela se soldera par rien d'autre que de nouvelles victimes, de nouvelles souffrances et de nouvelles destructions. La délégation ukrainienne est extrêmement préoccupée par l'intensification des activités militaires en Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux deux parties de faire preuve de patience et de retenue.

À notre avis, le refus des parties au conflit de tenir compte des intérêts vitaux des autres communautés ethniques qui vivent sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine,

les manoeuvres politiques et le fait de miser sur la force ne feront qu'aggraver la situation et prolonger indéfiniment l'effusion de sang insensée.

L'Ukraine demande aux dirigeants des Serbes de Bosnie de faire preuve de souplesse et de s'associer aux efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à un règlement pacifique de la crise bosniaque.

Nous voudrions également condamner à nouveau les pratiques odieuses et illégales de ce qu'il est convenu d'appeler le nettoyage ethnique, quels qu'en soient les auteurs. L'intolérance ethnique et religieuse et la haine n'auront que des conséquences négatives durables pour les peuples de la Bosnie-Herzégovine. Il faut mettre fin aux pratiques brutales et scandaleuses de violation des droits de l'homme les plus élémentaires et des droits des minorités ethniques, ce qui est dans l'intérêt de toutes les communautés ethniques dans ce pays déchiré par la guerre.

À cet égard, notre délégation voudrait voir figurer dans le projet de résolution dont nous sommes saisis certaines dispositions générales concernant le caractère inadmissible de ces politiques et leur incompatibilité avec les normes du droit international.

La délégation ukrainienne n'adhère pas à l'opinion exprimée récemment — et soutenue dans certains milieux politiques — selon laquelle la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) aurait été mal conçue dès le départ. On met en cause le mandat de la FORPRONU, et celle-ci est blâmée pour la poursuite des hostilités dans le pays et pour sa passivité.

Nous voudrions rappeler que le déploiement de la FORPRONU dans l'ex-Yougoslavie a évité une escalade des effusions de sang et a empêché le conflit de dégénérer en une guerre généralisée dans les Balkans.

La délégation ukrainienne souscrit pleinement à l'opinion du Secrétaire général lorsqu'il dit :

«Il faut toutefois empêcher que la poursuite de la guerre dans diverses régions de la Bosnie-Herzégovine n'occulte les activités de maintien de la paix, généralement couronnées de succès, que mène la Force.»
(S/1994/1067, par. 12)

Les actions décisives du personnel de la FORPRONU ont sauvé la vie de milliers de Bosniaques, de Croates et de Serbes. Elles ont apporté des secours aux populations et se sont efforcées de réduire au minimum les souffrances des

couches les plus vulnérables de la population — les enfants, les femmes et les personnes âgées. Mon séjour à Sarajevo m'a personnellement convaincu que ces mesures revêtent une importance exceptionnelle en ce moment.

Un des bataillons ukrainiens, qui fait partie des contingents de la FORPRONU, est déployé en Bosnie-Herzégovine dans les environs de Sarajevo. Neuf de nos soldats ont perdu la vie au service des Nations Unies — et je viens d'apprendre que 10 soldats ukrainiens ont été tués hier dans ce qu'on appelle les «points chauds».

Bien sûr, nous ne pouvons que nous opposer fermement à l'idée de lever l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie-Herzégovine. Nous comprenons que la raison essentielle de cette intention est de permettre à toutes les parties de se battre à armes égales, mais si cette décision semble répondre à notre sens de la justice, cette logique est entièrement fautive si nous voulons réellement mettre un terme à la guerre.

L'Ukraine estime que la levée de l'embargo mènera à une forte accumulation d'armes et à une escalade de la guerre, qui pourrait, très rapidement, provoquer la participation des pays voisins.

La levée de l'embargo sur les armes ne sera pas une mesure dissuasive pour les Serbes de Bosnie et ne fera qu'inciter les autres parties à poursuivre l'offensive pour regagner les territoires perdus, faisant ainsi du personnel de la FORPRONU des otages autant que des cibles pour n'importe quelle partie au conflit.

La délégation ukrainienne n'est donc pas prête, à l'heure actuelle, à appuyer certaines des dispositions du projet de résolution concernant la levée de l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie-Herzégovine.

De l'avis de ma délégation, la décision de lever l'embargo sur les armes ne peut être prise que par le Conseil de sécurité, qui est directement habilité par la Charte des Nations Unies à prendre des décisions responsables et appropriées en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En décrétant l'embargo sur les armes, le Conseil de sécurité avait déjà porté un jugement sur la situation dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, et seul cet organe peut modifier sa décision.

Toute autre décision pourrait avoir des conséquences négatives graves sur la situation en Bosnie-Herzégovine. À notre avis, cela saperait le régime des sanctions mis en place par le Conseil de sécurité, et compromettrait l'essence

même des mesures coercitives prises au nom de la communauté internationale, conformément au Chapitre VII de la Charte. Cela irait également à l'encontre des dispositions des résolutions 941 (1994), 942 (1994) et 943 (1994) du Conseil de sécurité. Une telle décision saperait également la coopération de la part de la République fédérative de Yougoslavie en ce qui concerne la suppression de toute assistance autre qu'humanitaire aux Serbes de Bosnie, coopération qui s'est révélée efficace.

La République fédérative de Yougoslavie continue de gagner la confiance internationale en poursuivant fidèlement dans la voie dans laquelle elle s'est récemment engagée.

Nous pensons qu'il est grand temps d'envisager de nouvelles mesures allant dans le sens d'une levée ou d'une suspension des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie. La reconnaissance explicite par la République fédérative de Yougoslavie de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières de ses voisins faciliterait grandement et accélérerait une telle décision.

Pour terminer, je voudrais assurer l'Assemblée que l'Ukraine continuera de participer aux efforts conjoints de la communauté internationale en faveur d'un règlement politique efficace du conflit dans le territoire de l'ex-Yougoslavie.

M. Erdős (Hongrie) : Nul doute que la terrible tragédie qui continue à déchirer les peuples et les nations de l'ancienne Yougoslavie représente l'un des défis les plus graves qu'ait connus l'Organisation des Nations Unies depuis son existence, et l'un des dilemmes les plus lancinants que la communauté internationale ait eus à affronter tout au long des décennies écoulées. À l'occasion de ce débat sur la situation en Bosnie-Herzégovine, il nous paraît opportun de redire que nous tous avons laissé passer, à plusieurs reprises, de précieuses occasions qui auraient permis de donner une réponse appropriée à l'agression et aux violations massives et systématiques des droits de l'homme. Force est de constater que la communauté des nations et ses organisations internationales, en dépit des efforts louables faits pour réduire les dimensions humanitaires du drame, ont fini par assister, impuissantes, au déferlement de la folie nationaliste et au déchaînement de l'ethnocentrisme aveugle dans l'ex-Yougoslavie. En rétrospective, il est difficile de comprendre comment la politique des conquêtes territoriales, de la purification ethnique et de l'intolérance obscurantiste ont su prévaloir sur la volonté tant de fois réitérée des Nations Unies. L'explication réside peut-être dans l'absence d'une détermination politique suffisante pour mettre en oeuvre la multitude de résolutions

et de déclarations présidentielles y relatives que le Conseil de sécurité a adoptées durant les trois années écoulées.

Aujourd'hui, le mot «Bosnie» a acquis une signification particulière. Il est devenu beaucoup plus que le simple nom d'un petit pays pittoresque sur la carte de l'Europe. À l'origine, ce mot était, malgré les péripéties de l'histoire locale, le symbole de la multiethnicité, de la diversité culturelle et religieuse, un exemple de la viabilité de l'idée de tolérance et d'une coexistence harmonieuse entre communautés différentes. Or, depuis avril 1992, le début du siège impitoyable de Sarajevo, le mot «Bosnie» est devenu synonyme de destruction et de mort pour ceux qui y habitent, et d'impuissance et d'échec pour ceux, à travers le monde, qui croyaient pouvoir combattre la haine irrationnelle et essayaient de venir à la rescousse d'un pays malheureux se battant pour sa propre survie.

Du haut de cette tribune, il nous faut reconnaître sans complaisance la part des responsabilités que portent les uns et les autres pour ce manquement grave du système de sécurité collective de l'ONU. Le moins qu'on puisse faire dans les circonstances dramatiques d'aujourd'hui est d'en tirer les enseignements nécessaires pour éviter la répétition à l'avenir de ces événements sanglants. Dans ce contexte, la Hongrie a apporté son appui à la création du Tribunal international pénal pour l'ex-Yougoslavie, et elle attend avec grand intérêt les résultats de son travail.

D'importants développements ont eu lieu depuis décembre dernier, quand l'Assemblée générale a été saisie pour la dernière fois de la question de la situation en Bosnie-Herzégovine. Les décisions du Conseil de l'Atlantique Nord, l'Accord de Washington entre Bosniaques et Croates et les arrangements confédéraux entre la Croatie et la Fédération de Bosnie-Herzégovine ont tous constitué des pas significatifs dans la voie d'un règlement politique de la crise. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution véritable qu'un règlement d'ensemble accepté par toutes les parties. Le plan de paix élaboré par le Groupe de contact continue à être la seule alternative valable à la guerre et aux souffrances humaines. Nous condamnons la partie serbe bosniaque pour son refus d'accepter le plan proposé. Elle n'a pas, parce qu'il ne saurait y en avoir, d'arguments rationnels et tant soit peu acceptables qui justifieraient la poursuite du conflit, surtout si on garde à l'esprit qui sont les grands bénéficiaires en Bosnie-Herzégovine des bouleversements territoriaux, du nettoyage ethnique de régions entières et de l'assassinat de l'idée même de la tolérance, du respect mutuel et de la cohabitation entre peuples d'origines ou de confessions différentes.

Il faut se rendre à l'évidence que le fossé ainsi creusé au prix du sang et des larmes sera certainement difficile à combler, sans parler de l'effet que cet exemple destructeur pourrait avoir éventuellement sur d'autres contrées ethniquement mixtes de la terre. C'est là précisément que réside le crime ultime de cette fin de siècle. L'entreprise visant à guérir les blessures profondes promet d'être d'autant plus difficile qu'il n'est pas certain qu'un règlement d'ensemble, que tous nous souhaitons de tout coeur, contienne tous les éléments nécessaires pour promouvoir les principes de la Charte des Nations Unies, ainsi que ceux de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Il est indispensable, dans l'intérêt de tous, que ce règlement comporte le moins possible d'ingrédients susceptibles de faire éclater de nouvelles crises et de nouveaux conflits. Car, s'il y a une leçon à tirer des événements dans l'ex-Yougoslavie, c'est que des phénomènes maudits venus du fond des âges que l'on croyait depuis longtemps relégués au magasin des accessoires d'une époque révolue, peuvent, même vers la fin de ce siècle, si ensanglanté, retrouver toute leur virulence. C'est la raison pour laquelle les principes que notre organisation mondiale a fièrement proclamés ne sauraient être ignorés et devront être au coeur de tout règlement qui se veut juste et durable dans l'ex-Yougoslavie.

La Hongrie se félicite de la décision de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) de fermer ses frontières internationales avec la Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que c'est une mesure qui va dans la bonne direction, même si elle aurait dû être prise beaucoup plus tôt, en conformité avec des résolutions antérieures du Conseil de sécurité. Fini donc le mythe d'une République fédérative qui, comme on l'a dit et redit pendant si longtemps, n'aurait rien à voir avec le conflit en Bosnie! La suite logique à donner à cette récente décision serait la reconnaissance réciproque entre Sarajevo et Belgrade. De l'application stricte de cette décision dépendra la continuation de la suspension partielle de certaines sanctions, en accord avec la résolution 943 (1994) du Conseil. Cela dit, la Hongrie a tout intérêt à voir, une fois que toutes les conditions nécessaires auront été remplies en Bosnie-Herzégovine aussi bien qu'en Croatie, l'allègement et l'éventuelle suppression du régime de sanctions économiques imposé à l'encontre de Belgrade. À ce propos, nous aimerions aussi attirer l'attention des autorités yougoslaves, comme cela est mis en relief dans le projet de résolution qui nous est soumis, sur les problèmes préoccupants qui se posent sur leur propre territoire dans le domaine des droits de l'homme des minorités nationales dont la solution, à notre avis, pourrait grandement contribuer au retour de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) au sein de la famille des nations.

Il est bien connu que, de par sa proximité immédiate et ses liens traditionnels avec ses voisins du sud, la Hongrie est particulièrement affectée par la crise dans l'ex-Yougoslavie. Elle est beaucoup plus, dans ce cas, qu'un des États Membres de l'ONU ou une simple observatrice des événements, car les implications du drame — l'interruption des relations économiques florissantes, la fermeture de la navigation sur le Danube, la présence sur son territoire de réfugiés en provenance de l'ex-Yougoslavie, l'incertitude régnant au sein d'une importante minorité hongroise au-delà de nos frontières du sud, les effets psychologiques de la crise dans une région affligée d'un lourd héritage historique — toutes ces implications la touchent de plus près. C'est ce qui détermine les prises de position de la Hongrie dans cette question très complexe. Et c'est ce qui lui donne une vision unique et une perspective toute particulière sur les événements.

Or certains paragraphes du projet de résolution qui nous est soumis ne nous paraissent pas être formulés d'une manière entièrement satisfaisante et ne semblent pas susceptibles de nous rapprocher de la manière la plus efficace et la plus désirable de mettre fin au conflit tragique en Bosnie-Herzégovine ni du règlement sans délai, sur la base d'un accord politique entre tous les protagonistes, de la crise dans ce pays. Cependant, nous partageons la teneur générale et les grandes orientations du projet de résolution. Dans le contexte politique actuel, nous attachons une importance primordiale à l'envoi d'un message puissant et sans équivoque en la matière, ce à quoi répond, dans son ensemble, à notre sens, ce projet de résolution. Par conséquent, nous sommes prêts à l'appuyer.

M. Cissé (Sénégal) : Les événements qui se sont succédé depuis la présentation par le Groupe de contact occidental, le 30 juillet dernier, de son plan de paix, ont certainement fini par éliminer, s'il en subsistait encore, les doutes sur les véritables desseins de ceux qui, depuis plus de trois ans, imposent une agression continue à la République de Bosnie-Herzégovine.

En effet, la partie serbe de Bosnie, en rejetant les propositions de paix occidentales, a franchi un palier supplémentaire dans sa logique de défiance aveugle à l'égard des règles et principes gouvernant la Société des Nations. Elle s'est ainsi engagée dans une politique de surenchère et de fuite en avant, qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales d'autant plus grave qu'elle s'est concrétisée, au cours de ces derniers mois, par la recrudescence des actions militaires visant à bloquer les opérations des Nations Unies, l'accélération de la pratique du nettoyage ethnique ainsi que le resserrement du siège de

Sarajevo et des attaques contre les populations civiles des zones de sécurité et des villes assiégées de la République de Bosnie-Herzégovine.

La réponse à ce nouveau défi a été l'adoption, par le Conseil de sécurité, le 23 septembre dernier, dans le cadre des résolutions 942 (1994) et 943 (1994), d'un ensemble de mesures qui, par le jeu d'une distinction artificielle, accentuent l'isolement des Serbes de Bosnie et offrent, de manière prématurée, à leurs alliés de Serbie et Monténégro, un allègement des sanctions basé sur de simples déclarations d'intention. Ces mesures n'ont malheureusement pas empêché les forces serbes de Bosnie, en coopération avec les unités paramilitaires serbes des territoires occupés en Croatie, de poursuivre leur campagne de terreur systématique en République de Bosnie-Herzégovine.

C'est la raison pour laquelle la délégation du Sénégal réaffirme sa conviction que, lorsqu'il s'agit de défendre la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité d'un État Membre des Nations Unies, en l'occurrence la République de Bosnie-Herzégovine, l'objectif de la communauté internationale et singulièrement du Conseil de sécurité des Nations Unies, dans l'exercice de ses responsabilités en vertu de l'Article 24 de la Charte, devrait être la restauration, par tous les moyens nécessaires, de la paix et de la sécurité internationales, et non la recherche d'un équilibre entre agresseur et agressé, qui ne contribue qu'à perpétuer le conflit et son cortège de destruction et de souffrances.

De ce point de vue, le Sénégal s'associe à l'ensemble des coauteurs pour appuyer pleinement le projet de résolution A/49/L.14/Rev.1 soumis à l'Assemblée générale et dont les dispositions essentielles appellent le Conseil de sécurité à se prononcer sur l'inapplicabilité de la résolution 713 (1991) au Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine.

En effet, la reconnaissance et la proclamation de la légalité et de la légitimité de la cause de la République de Bosnie-Herzégovine ne suffiront pas, à elles seules, à venir à bout de l'agression et du génocide dont le peuple martyr de Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui victime. Il faut que les membres de la communauté internationale aident ce pays et son peuple à exercer le droit inhérent à la légitime défense individuelle et collective que lui confère l'Article 51 de la Charte.

Faisant preuve de sa constante volonté de paix, S. E. M. Alija Izetbegović, Président de la République de Bosnie-Herzégovine, a, dans son intervention devant l'Assemblée générale, fait l'offre d'un compromis réaliste dont la

substance, reprise dans le projet de résolution qui nous est soumis, devrait permettre la levée *de jure* de l'embargo sur les armes selon des modalités sous contrôle des Nations Unies.

Le débat d'aujourd'hui offre à la délégation sénégalaise l'occasion de saluer les efforts des parties bosniaque et croate en vue de la rapide mise en oeuvre des Accords de Washington et de lancer à nouveau un appel aux dirigeants serbes à se joindre à ce processus fédéral, qui est le seul susceptible de sauvegarder le caractère multiethnique et multiconfessionnel de la Bosnie-Herzégovine, dont l'unité et l'intégrité territoriale ne sont pas négociables.

Les dirigeants de la partie serbe de Bosnie devraient comprendre que la communauté internationale ne saurait reconnaître ou admettre une politique basée sur l'acquisition de territoires au moyen du génocide et du nettoyage ethnique et dont les conséquences désastreuses sont décrites dans les rapports du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie et dans celui du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale contenu dans le document A/48/18.

C'est le lieu de rendre hommage aux efforts déployés par la Force de protection des Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et toutes les bonnes volontés qui, quotidiennement, s'efforcent, parfois au péril de leur vie, d'alléger les souffrances des innocentes victimes de cette agression.

Je voudrais terminer en lançant un appel pour que le Tribunal international, dont la mise en place vient d'être finalement achevée, soit doté des ressources nécessaires pour pouvoir s'atteler, sans délai supplémentaire, à la mise en oeuvre des procédures requises pour le jugement de tous ceux qui ont assumé une responsabilité dans les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises de manière flagrante, systématique et à grande échelle contre le peuple de la République de Bosnie-Herzégovine et les minorités ethniques albanaises, bosniaques, croates et hongroises au Kosovo, au Sandjak et en Voïvodine.

M. Grima (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : En tant qu'individus, nous sommes profondément révoltés par les souffrances continues infligées à des êtres humains en Bosnie-Herzégovine. En tant que gouvernements, nous sommes profondément préoccupés par le défi flagrant lancé à la légalité et à la stabilité internationales, aggravé par le dédain cynique avec lequel les normes du droit humanitaire les plus solidement enracinées continuent d'être bafouées.

L'implosion qui a eu lieu dans l'ex-Yougoslavie est peut-être le reflet le plus spectaculaire des effets qu'un soulèvement interne dans un pays peut avoir non seulement sur ses voisins immédiats, mais également dans toute la région et même au-delà. L'interdépendance et son lien avec la sécurité ont clairement acquis une dimension nouvelle et complexe.

Nombreux sont ceux qui ont réfléchi sur le fait qu'un des résultats regrettables de la fin de la guerre froide semble avoir été le déclenchement de différends territoriaux, politiques et ethniques qui avaient été étouffés pendant la dernière moitié du siècle. On peut en effet trouver dans l'histoire les racines des haines refoulées qui se font jour aujourd'hui dans l'ex-Yougoslavie; pourtant, ces haines n'auraient pu, à elles seules, engendrer de telles souffrances humaines si elles n'avaient pas été entretenues et exploitées par ceux qui chérissent leur propre pouvoir personnel, quel qu'en soit le coût.

Plusieurs tentatives ont été faites pour mettre un terme à l'effusion de sang en Bosnie-Herzégovine. Toutes les tentatives authentiques qui sont faites pour réaliser une paix juste, rétablir la stabilité et ramener les protagonistes à la raison dans cette région marquée par la tragédie méritent notre appui.

Malheureusement, les efforts déployés par la communauté internationale pour rétablir la paix n'ont pas encore abouti. On ne peut éprouver que consternation et frustration devant le fait que de tels efforts n'ont pas encore atteint leur objectif principal. Les événements survenus en Bosnie-Herzégovine pourraient avoir été un conflit-test pour le rôle que joue notre organisation. Il y a déjà ceux qui affirment que l'Organisation a échoué en jouant ce nouveau rôle. Dans leur affirmation, cependant, ces critiques oublient d'aborder certaines questions importantes, à savoir : est-ce que le peuple de Bosnie-Herzégovine serait dans une meilleure situation aujourd'hui sans la présence des 38 000 personnes qui forment le solide contingent international de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU)? Est-ce que le peuple de Bosnie-Herzégovine serait dans une meilleure situation sans les efforts courageux du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de son personnel? Est-ce que le peuple de Bosnie-Herzégovine serait dans une meilleure situation sans les efforts inlassables déployés par les Coprésidents de la Conférence internationale pour faciliter la paix? En vérité, est-ce que le peuple de Bosnie-Herzégovine serait dans une meilleure situation si l'ONU n'avait pas accepté de relever le défi, si elle n'avait pas assumé ses responsabilités et empêché la coercition? La réponse à toutes ces questions est un «non» retentissant.

En faisant le bilan des événements survenus dans l'ex-Yougoslavie, nous pouvons apprendre quelques leçons importantes. On reconnaît de plus en plus le caractère changeant des conflits alors que des guerres éclatent à l'intérieur des États. Certains soutiennent que l'avalanche de nouveaux problèmes qui sont apparus font partie intégrante du nouvel ordre international. D'autres croient qu'il s'agit d'un processus naturel, bien que temporaire, d'ajustement aux réalités nouvelles. L'instabilité à l'intérieur des États exige clairement une meilleure compréhension. Nous devons identifier à l'intérieur des États les sources spécifiques qui pourraient menacer la paix dans son sens le plus large. Dans les efforts que nous déployons pour maintenir la paix et la sécurité internationales, nous devons faire preuve de plus de discernement, en particulier dans les cas où la menace à la paix et à la sécurité internationales provient d'un État lui-même, et non de l'extérieur.

Sans suggérer que l'ONU doive intervenir dans des questions qui relèvent de la juridiction interne d'un État, nous croyons qu'il y a des circonstances particulières et extraordinaires où une telle intervention est justifiée et conforme aux dispositions de la Charte. À cet égard, nous partageons les vues que le Secrétaire général exprime dans un article récemment publié par le *New York Times* dans lequel il a écrit :

«L'ONU a besoin de mieux comprendre les circonstances limitées dans lesquelles ces actions sont entreprises.» (*The New York Times*, 30 octobre 1994, sect. 4, p. 15)

Le Gouvernement maltais, comme notre Premier Ministre adjoint l'a déclaré à maintes reprises, condamne fermement et sans équivoque les atrocités qui ont été commises et continuent d'être commises dans l'ex-Yougoslavie. Nous dénonçons la politique odieuse du «nettoyage ethnique» et les actes d'agression insensés contre des civils sans défense. Nous sommes convaincus que la communauté internationale ne permettra pas que des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire restent impunies. Les auteurs de ces crimes, agissant à titre individuel ou en groupes, doivent répondre de leurs actes. Mon gouvernement se félicite de la création du Tribunal international qui, par le biais du Bureau du Procureur, mène ses enquêtes et prépare des mises en accusation qui seront présentées pour confirmation d'ici à la fin de l'année.

L'adhésion de Malte à une stricte application des décisions du Conseil de sécurité a toujours été constante et sans équivoque. Selon nous, l'application intégrale des

mesures prises par le Conseil de sécurité peuvent contribuer au rétablissement de la paix et à la cessation des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme fondamentaux en Bosnie-Herzégovine.

Par contre, une augmentation de l'acheminement d'armes dans la région pourrait équilibrer les forces destructrices des parties au conflit, mais conduirait presque certainement à un embrasement du conflit. À cet égard, la levée de l'embargo sur les armes pourrait provoquer la montée en puissance d'une spirale de mort et de destruction déjà perverse.

Se référant à la situation qui règne dans l'ex-Yougoslavie dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général souligne que :

«Tout règlement qui serait imposé par la force des armes à l'une ou l'autre des parties ne permettrait au mieux qu'un arrêt temporaire des hostilités et ne manquerait pas d'entraîner la communauté internationale dans une situation encore plus complexe.»
(A/49/1, par. 706)

Consciente du fait que la tentation d'imposer ne devrait pas remplacer aisément le désir de persuader, la communauté internationale a fait preuve d'une grande retenue en ce qui concerne l'utilisation de la force en cherchant à régler les conflits en Bosnie-Herzégovine.

Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix, comme nous le rappelle le préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Une paix durable en Bosnie-Herzégovine dépend en fin de compte d'une volonté politique éduquée. La fin de l'agonie et de l'angoisse actuelles exige la force de la tolérance, le respect mutuel et la liberté plutôt que la force des armes.

M. Batu (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Une fois de plus nous examinons la situation grave qui règne en Bosnie-Herzégovine. Malheureusement, cette tragédie a continué de défrayer la chronique internationale pendant les 12 derniers mois.

En dépit des nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, tous les engagements pris à l'égard du Gouvernement et du peuple de Bosnie-Herzégovine et toutes les promesses qui leur ont été

faites n'ont pas été respectés. Le dernier plan de paix proposé par le Groupe de contact des cinq nations le 1er juillet de cette année n'est pas encore appliqué.

Dans un esprit de paix, le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a fait des concessions et des sacrifices importants. Cependant, son attitude constructive et sa bonne volonté n'ont pas trouvé d'écho. Le plan de paix qu'il a accepté au prix de grands sacrifices déclarait clairement que la partie qui rejeterait le plan serait punie, alors que la partie qui accepterait les dispositions du plan serait récompensée. C'est exactement le contraire qui s'est passé. Lorsque la campagne de «nettoyage ethnique» s'est accélérée et lorsque Sarajevo et d'autres zones de sécurité étaient sur le point d'être étranglées, nous avons assisté avec une profonde indignation à l'adoption de la résolution 943 (1994) du Conseil de sécurité qui allège les sanctions prises à l'encontre de la Serbie et Monténégro. Le peuple bosniaque est, une fois de plus, complètement déçu et estime qu'il a été trahi par la communauté internationale. Dans les villes et les villages étranglés de Bosnie le peuple lutte désespérément pour survivre, avec l'espoir au coeur et le bruit des bombes dans les oreilles. Il reste privé des moyens d'exercer son droit naturel de légitime défense.

Nous avons atteint un point critique. Premièrement, il faut obliger les Serbes à accepter le plan de paix. Deuxièmement, il faut faire pression sur la Serbie et Monténégro pour qu'elle reconnaisse la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Macédoine dans leurs frontières internationalement reconnues. Troisièmement, un régime de surveillance des frontières véritable et efficace doit être mis en place entre les parties de la Bosnie et de la Serbie et Monténégro que contrôle la Serbie. Quatrièmement, il faudrait prendre sans plus attendre des mesures positives et efficaces pour mettre un terme à l'étranglement de Sarajevo et d'autres «zones de sécurité».

Rien n'est plus important que de laisser le peuple bosniaque acquérir les moyens d'exercer son droit de légitime défense aux termes de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous saluons et appuyons le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par les États-Unis. Ce projet de résolution reflète la position constructive du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et stipule que son application sera reportée de six mois. Le projet est également conforme à l'option retenue par le Groupe de contact des cinq nations. Ils ont souligné que si la partie serbe de Bosnie continuait de rejeter le plan de paix du Groupe de contact, une décision du Conseil de sécurité pour lever l'embargo sur les livraisons d'armes

pourrait devenir inévitable. Nous demandons instamment aux membres du Groupe de contact des cinq nations de s'en tenir aux engagements qu'ils ont pris.

De faux messages continuent de parvenir aux Serbes. En attendant qu'il soit répondu de façon adéquate et résolue au rejet du plan de paix par les Serbes, nous avons noté, une fois de plus, que certains membres du Groupe de contact des cinq nations envoyaient des signaux contradictoires laissant entendre que de nouvelles exigences de la partie serbe seraient examinées favorablement. La communauté internationale ne peut et ne doit accepter aucune tentative de modifier le plan de paix qui pourrait aboutir au démembrement de la Bosnie. Le projet de résolution A/49/L.14/Rev.1, dont nous sommes saisis aujourd'hui et que nous avons parrainé avec fierté, réaffirme le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par l'emploi de la force et réaffirme que les conséquences du «nettoyage ethnique» ne seront pas acceptées par la communauté internationale. Il souligne également que la poursuite de l'agression contre la République de Bosnie-Herzégovine constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et entrave gravement l'effort de paix.

Je dois aussi réitérer que nous restons attachés aux Accords de Washington et que nous les appuyons. Le projet de résolution qui, je l'espère, sera adopté par consensus aujourd'hui décrit ces accords comme un modèle de solution d'ensemble. La Fédération mise en place par ces accords est également ouverte à la participation des Serbes. En effet, ces accords ont établi les principes d'une paix équitable et viable en Bosnie. Ils ont défini le cadre devant permettre de préserver l'intégrité et l'unité territoriales de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État multiculturel, multi-religieux et multiethnique. Il ne faut pas laisser les agresseurs saper cet objectif.

Nous espérons que les agresseurs entendront ce message de fermeté que leur adresse la communauté des nations. Nous en appelons à la partie serbe pour qu'elle cesse de défier le droit international.

Nous continuerons d'appuyer activement le peuple courageux de Bosnie-Herzégovine dans la juste lutte qu'il mène pour défendre la survie, la liberté et la démocratie.

La séance est levée à 13 h 15.